

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
DE L'OLÉODUC PIPELINE SAINT-LAURENT
ENTRE LÉVIS ET MONTRÉAL-EST**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 24 avril 2007, 13 h 30
Complexe hôtelier Du Pré
555, rue Saint-Jacques Est
Princeville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 avril 2007	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

LOUISE MARTINEAU, FERNAND FILLION.....	2
VILLE DE LÉVIS,	11
DANIELLE ROY MARINELLI, PHILIPPE MEURAND, DOMINIC FORTIN, JULIE TREMBLAY FERME GAIMO INC., GAÉTAN MOREAU.....	23
CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS	27
SYLVIE GIRARD, VÉRONIQUE ROBERGE, JÉRÔME GAUDREAU CLAUDE LAMBERT	33
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC, DENIS VILLENEUVE, MARTIN J. CÔTÉ.....	37
SERGE LABRIE	42
MARC GIROUX.....	47

RECTIFICATION

GUY TURCOTTE	53
LOUIS BERGERON	54

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

Alors nous allons débiter la séance de cet après-midi. Alors, je vais demander à tout le monde de prendre place.

5

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le sur le *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal*.

10

Cet après-midi, nous allons poursuivre l'audition des mémoires présentés par divers participants, que ce soit des individus, des groupes ou des municipalités.

15

J'indique aussi, cet après-midi, que nous débutons à l'instant même un projet pilote que nous voulons tester pour sa faisabilité et sa convivialité.

20

Alors, nous sommes diffusés en audio et en vidéo de façon bidirectionnelle entre ici à Princeville et Saint-Étienne, située dans la Ville de Lévis. Nous sommes également diffusés en direct en mode audio sur Internet pour les gens situés ailleurs que dans les deux salles, qui désirent suivre les travaux de la commission.

25

Cet après-midi, nous avons huit participants qui sont inscrits pour présenter leur point de vue sur le projet.

30

Tout d'abord, avant d'inviter les premiers participants, je vais quand même saluer les gens qui assurent la liaison au point de vue technique avec Saint-Étienne. Alors, je salue monsieur Michel Filteau et Michel Guimond, qui sont du Centre des services partagés du gouvernement du Québec, donc qui assurent la transmission et le fonctionnement audio vidéo à Saint-Étienne, ainsi que madame Marie-Josée Méthot, qui est coordonnatrice au bureau d'audiences publiques avec nous. Alors, je salue ces trois personnes sur le fonctionnement de la séance à Saint-Étienne.

35

Sans plus tarder, nous allons inviter notre premier participant qui est madame Louise Martineau. Madame Martineau est ici à Princeville, donc elle va nous faire sa présentation à partir d'ici même, tandis que notre prochain participant, lui, sera à Saint-Étienne.

40

Alors bonjour, Madame, bonjour Monsieur.

MME LOUISE MARTINEAU :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

45 Alors, bien entendu, bien pour madame Martineau, nous venons de vous présenter, mais, Monsieur, si vous prenez la parole, veuillez vous identifier, c'est important pour les transcriptions ainsi que pour les gens qui nous suivent à Saint-Étienne. Comme on a indiqué c'est bidirectionnel, donc les gens nous voient par un écran semblable à celui que nous avons dans la salle, les gens à Saint-Étienne nous voient.

50 Alors, je vous laisse la parole.

MME LOUISE MARTINEAU :

Merci.

55 **(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Je suis une productrice de céréales [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] et non des évaluateurs. »

60 Il faudrait absolument que leur tuyau passe dans le cordon ou les lignes de lot. Là, à ce moment-là, peut-être que ça leur coûterait moins cher parce que ce serait moins dommageable pour les agriculteurs. Ça ne dérangerait pas les cultures.

65 **(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 2 : « La perte de récolte peut s'étendre à [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] la poussière lors des travaux. »

70 Puis aussi, il y a plusieurs personnes qui ont bien dit que de la terre qui est démenagée, qui est transportée, de la terre qui est ameublie, ça prend beaucoup plus d'années que ça avant qu'elle produise aussi bien que n'importe quelle autre terre qui n'a pas été dérangée.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

75 **Début de la phrase à la page 2 : « La perte de valeur marchande des terres [...] »**

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] de réinstaller les gens... »

80 Nous, en fin de compte, on n'en veut pas pantoute, mais si on est obligé de l'endurer, il a le devoir de réinstaller les gens dans l'environnement de vie qu'ils avaient auparavant.

Pour terminer, on ne peut signer à l'avance pour des compensations avant que les travaux soient terminés pour bien déterminer les dommages et espaces de terrain utilisés.

Merci.

85 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Martineau pour votre témoignage. J'aurais un petit point que je voudrais aborder avec vous parce que vous avez mentionné dans votre mémoire la question du 30 mètres.

90

Ce qui ressortait, c'était que le pipeline ici n'étant pas assujéti à la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, le 30 mètres ne s'appliquaient pas. Donc, il n'y avait que la largeur de l'emprise. Donc, si elle a 18 mètres dans votre secteur, ce sera seulement sur un 18 mètres qu'il y aurait une obligation, à ce moment-là, pour le propriétaire de contacter Ultramar. Donc, il n'y a pas de 30 mètres étant donné que ce n'est pas assujéti à l'ONÉ.

95

MME LOUISE MARTINEAU :

Mais ce 30 mètres-là, il n'a pas des restrictions? Moi, au niveau de la vibration, puis dans ce 30 mètres-là, au niveau de la culture...?

100

LE PRÉSIDENT :

Bien en fait, sur la Loi de l'ONÉ, ce 30 mètres-là c'est une sorte de, on pourrait dire, d'Info-Excavation obligatoire, on pourrait synthétiser ça comme ça. Ça fait que les gens qui ne sont pas nécessairement des propriétaires mais des gens qui vivent à moins de 30 mètres d'un pipeline qui est assujéti à l'ONÉ, ce que j'en comprends, sont tenus de contacter le propriétaire, l'exploitant du pipeline avant d'entreprendre des travaux.

105

Donc, s'ils sont à 25 mètres de l'emprise, il faut qu'ils le contactent pour s'assurer que les travaux ne mettent pas en danger l'intégrité du pipeline.

110

Dans ce cas-ci, il n'y a pas d'obligation légale du même type, étant donné que ce pipeline-là n'est pas assujéti à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et étant qu'ici, au Québec, il n'y a pas de réglementation sur les pipelines.

115

C'est ce qu'on en comprend, là.

MME LOUISE MARTINEAU :

O.K. Mais c'est parce que avec tout... Ce que j'avais lu, en tout cas, je croyais bien que le 30 mètres, on avait des restrictions aussi par rapport à ce 30 mètres-là de chaque côté. Mais je peux m'être...

120

LE PRÉSIDENT :

125

Pour l'instant, ce serait non. Mais ça ne veut pas dire que si à un moment donné le gouvernement du Québec décidait de faire adopter une réglementation, que le gouvernement ne prévoirait pas une marge comme ça. Ça, on ne peut pas présumer que dans le futur ça ne se fasse pas. Pour l'instant, il y n'y a pas de réglementation, mais on ne sait pas qu'est-ce qui peut arriver. Donc pour l'instant, le 30 mètres n'a pas de force réglementaire ou légale. C'est ce qu'on en comprend.

130

Oui, Monsieur Lafond?

135

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Par ailleurs, Madame Martineau, le 30 mètres par l'ONÉ n'empêche aucune culture sur des terres. On peut toujours cultiver. Donc, il n'y a pas de restriction au niveau de la culture sur une terre, même si c'était régi par l'ONÉ, puis qu'il y avait ce 30 mètres-là de chaque côté de l'emprise, vous pourriez quand même cultiver sans aucun problème.

140

M. FERNAND FILLION :

Est-ce que je peux rajouter un mot s'il vous plaît?

145

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous identifier, s'il vous plaît.

150

M. FERNAND FILLION :

Fernand Fillion, je suis le mari de Louise. Quand on lit bien le rapport entre l'UPA puis Ultramar, le 30 mètres, si j'ai de l'excavation à faire, ils me conseillent de les appeler. C'est bien marqué dessus le chose.

155

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, ils conseillent d'appeler. Un peu comme on fait Info-Excavation lorsqu'on veut faire des travaux. Comme nous en ville aussi, dans la rue, même si les infrastructures, on pense qu'elles sont à plusieurs mètres, on nous demande de contacter, mais il n'y a pas d'obligation légale, comme dans le cas de l'Office national de l'énergie. Ça veut dire que l'Office pourrait poursuivre quelqu'un qui a fait des travaux sans contacter l'exploitant, l'Office a des pouvoirs pénaux pour poursuivre. Dans ce cas-ci, il n'y en a pas.

160

M. FERNAND FILLION :

165

Vous voulez me dire que si je ne les contacte pas, je fais de l'excavation puis par la vibration, il arrive quelque chose, ils n'ont aucun recours contre moi?

LE PRÉSIDENT :

170

Ce que j'en comprends... Aucun recours, si les gens sont allés jouer, je ne le sais pas, là... Si vous n'êtes pas propriétaire, parce que ce qu'on a compris en première partie de l'audience publique, c'était l'immunité en vertu des fautes lourdes. Donc, la clause de faute intentionnelle, c'était un contrat signé entre un propriétaire et Ultramar.

175

Donc, qu'est-ce qui survient lorsque ça se passe par quelqu'un d'autre, là, donc qui n'a pas signé aucune entente avec Ultramar? Ça, à ce moment-là la réponse peut être différente, de ce que j'en ai compris de la première partie. Alors, c'est pour ça qu'il faut quand même faire la nuance.

180

M. FERNAND FILLION :

185

Je suis quand même inquiet pour la compagnie à qui je vais demander pour faire de l'excavation. S'ils savent que le pipeline passe là, ils vont me demander de faire de quoi c'est sûr, parce qu'ils savent comment ça va coûter si jamais il arrive de quoi.

LE PRÉSIDENT :

190

Bien ça aussi, de mon interprétation que je fais de cette question-là, c'est si vous mandatez un entrepreneur, c'est vous qui le mandatez. Qu'est-ce qui arrive? Ce que j'ai compris, si c'est vous qui l'avez engagé, il fait des travaux sur votre terre, puis il arrive un problème, ce que j'ai compris, dans ce cas-ci, par contre, ce serait seulement en cas de faute intentionnelle que vous seriez responsable. Encore une fois, c'est comme ça que je le comprends.

195

M. FERNAND FILLION :

200

C'est là que l'intentionnel devient bien difficile à interpréter. Si moi, je n'en ai pas parlé à l'entrepreneur, je lui ai demandé à faire de l'excavation puis il arrive vraiment une bad luck. C'est-tu intentionnel, ça? Parce que le fait que j'ai pas appelé, là... Tu sais, je veux dire, ils peuvent dire : on vous avait dit dans l'article, on vous conseillait d'appeler. Question d'oublie, on n'a pas le temps ou peu importe, j'ai pas appelé. Vous me dites qu'ils n'ont pas de recours contre moi. Par contre, l'entrepreneur qui y a été puis il a eu vraiment un problème, moi, l'intentionnel, c'est-tu intentionnel de ma part, ça?

LE PRÉSIDENT :

205

D'après moi, non.

M. FERNAND FILLION :

210

Non?

LE PRÉSIDENT :

215

En fait, ce qui a été expliqué, puis on est revenu avec ça en première partie d'audience, ce n'est pas intentionnel.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

220

À moins que je ne me trompe, Monsieur Fillion, si je me réfère à la première partie d'audience, le promoteur a quand même bien spécifié, à un certain moment donné, qu'advenant un tel cas, ce n'était pas une faute intentionnelle.

225

Mais je peux vous dire que si je me suis trompé en disant ceci, je présume que le promoteur va venir faire une rectification à la fin de cette séance.

M. FERNAND FILLION :

On espère nous autres aussi.

230

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

235

Est-ce que vous seriez prête, Madame Martineau, à avoir une emprise plus large pour pouvoir enfouir plus profondément?

MME LOUISE MARTINEAU :

240

Oui, parce que premièrement il faudrait absolument... nous, c'est sûr qu'on va demander qu'ils passent dans les lignes de lot. C'est certain qu'Ultramar va être obligée de faire faire des serpentins, peut-être un petit peu plus, mais à Lyster, par contre, il y a un grand bout, il a la chance de le faire dans très long, là, dans notre bout, à Lyster, à partir de la limite de Dosquet, à peu près. Et puis c'est très faisable. Puis nous autres, s'ils passent... comme c'est là, il est supposé dans un lot complètement... traverser un lot, là. Bon. Le couper en deux. Puis c'est sûr qu'on ne pourra plus cultiver là-dessus.

245

250 Ultramar, si on est pogné avec, il faut absolument qu'on puisse dormir sur nos deux oreilles, qu'on puisse vivre sans penser, être hantés par ce poison-là.

255 Je ne veux pas vivre puis être hantée par ça. Ça fait 37 ans qu'on travaille sur ces terres-là des 80 heures à 100 heures par semaine puis là, un intrus qui nous arrive pour venir nous arracher une partie de nos biens? Bien, ça ne marche plus ça, là. Il faut absolument qu'il soit dans les... S'il passe, qu'il soit dans les lignes de lot, qu'on puisse cultiver, puis il n'est pas question de passer là-dessus, même s'il le mettait à deux mètres, on peut pas passer la dessus. C'est parce qu'on va être toujours hantés.

260 Nous autres si on cultive... si mon chum puis moi, on passe avec nos machineries là-dessus, ça prend trois mètres. C'est marqué dans mon mémoire. Il y en a beaucoup qui parlent de deux mètres. Dans les lignes de lot, ils mettront deux mètres, mais moi je ne veux pas être prise pour passer là-dessus. Puis après ça, quand va venir le temps de transférer ça à notre fille ou de vendre notre entreprise, c'est des pertes tout le temps.

265 Puis à l'heure actuelle, au niveau des compensations, Ultramar, ils veulent qu'on fixe... Bien, premièrement, c'est même pas nous autres qu'ils veulent qu'on fixe le prix. Eux, au niveau des prix, ils n'ont pas besoin de dire : bien, ça mérite tel prix, ça mérite tel prix.

270 Ultramar, on va virer ça de bord. Si quelqu'un va voir Ultramar pour lui enlever une petite partie de son empire, pensez-vous qu'ils ne sauront pas quel prix mettre? Pareil comme vous pour votre maison que vous parliez l'autre fois. Quand quelqu'un vient t'arracher quelque chose, on le sait quel prix mettre. On n'a pas besoin d'évaluateur, on n'a pas besoin de personne.

275 C'est tout ça, là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

280 Est-ce que vous avez eu des rencontres avec Ultramar? Est-ce que vous avez eu des discussions à propos de tout ce que vous nous dites?

MME LOUISE MARTINEAU :

285 Jamais avec les personnes qui prennent des décisions. C'est leurs agents de liaison, qu'ils disent, mais leurs agents de liaison, qu'est-ce que ça vaut? On a perdu du temps avec ces personnes-là, parce que moi – c'est ça que j'ai dit au début à mon chum – je suis convaincue que ces agents de liaison là, ils ont un portefeuille par propriétaire, et puis eux autres, de la manière qu'ils nous rencontrent, c'est de signer au plus vite pour dépenser le moins d'argent possible.

290 C'est sûr qu'Ultramar, c'est toujours que ce soit de moins en moins cher, puis s'ils ont un portefeuille par chaque propriétaire, bien la balance qui reste, Ultramar leur laisse. Eux autres, ils sont comme à la commission là-dedans. Ils ont tout intérêt... En tout cas, c'est des suppositions vous allez dire, c'est vrai, mais ça regarde mal pour ça.

295 Non. Il faudrait rencontrer des personnes qui prennent des décisions, on perdrait bien moins de temps et puis qu'ils nous donnent qu'est-ce qu'on veut et puis ça va aller bien plus vite puis le gré à gré va se faire à part de ça.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

300 Quand vous parlez des personnes qui ont le loisir ou l'opportunité de prendre des décisions, vous référez à?

MME LOUISE MARTINEAU :

305 C'est eux qui le savent ceux qui peuvent prendre des décisions. Si c'est monsieur Bergeron qui doit venir dans notre maison, bien il viendra, on va tout lui dire. J'en ai listé des choses. On va tout lui dire qu'est-ce qu'on veut. Il veut passer, mais par contre un tuyau... Des fois il y en a qui comparaient ça... Bon, la ligne de l'Hydro c'est une chose. Mais la ligne de l'Hydro, si elle tombe, ça ne fait rien au niveau environnement. Ils ramassent le fer, ils ramassent les fils, mais un tuyau avec du pétrole, c'est pas du tout la même chose. C'est terrible, cette affaire-là dans la terre, au niveau de l'environnement puis tout ce qu'on va laisser après ça aux générations futures.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

315 Donc, ce que j'en comprends, Madame Martineau, vous lancez une invitation officielle à monsieur Bergeron pour qu'il aille vous rencontrer chez vous?

MME LOUISE MARTINEAU :

320 Oui, parce que la première chose c'est qu'on n'en voudrait pas pantoute, ça c'est sûr. Mais après ça, au niveau de l'environnement, toujours minimiser les choses. Si on est obligés de se soumettre à des affaires, mais eux autres aussi il faudrait qu'ils se soumettraient un peu, même si c'est une compagnie, un monstre.

325 À un moment donné, comme j'ai dit tantôt, toute bonne relation d'affaires, il faut que toutes les parties retrouvent leur compte. On a rencontré dans toutes les audiences qu'il y a eues, il y a plein de gens qui sont venus parler. Puis moi, ce que je trouve terrible, la mentalité des gens, c'est les propriétaires, le terrain appartient aux propriétaires puis c'est nous qui sommes le plus mis de côté. On est considérés comme des petites chenilles, qu'on peut mettre le pied dessus.

Prenez comme les municipalités, les MRC, le gouvernement, il y a plein de gens que j'ai envie de dire qu'ils ont la langue pendue avec les bonnes affaires qu'ils vont pouvoir faire avec Ultramar. Puis c'est qui, qui a les terres? C'est nous autres qui ont les terres. Mais nous autres, on dirait qu'on n'a pas d'importance, nous autres, on est les derniers qui peuvent avoir de l'importance.

Mais les terres nous appartiennent, on n'est pas respectés dans ça. Puis à certaines reprises, on a entendu aux audiences, accuser les gens de... à un moment donné, quand on se met à parler d'argent, accuser les gens qu'on veut faire de la spéculation. Mais Ultramar, c'est quoi qu'ils font? Ce n'est pas de la spéculation? Les milliards vont leur sortir... avec la perpétuité, les milliards vont leur sortir par la bouche.

Puis nous autres, si on demande quelques petites piastres, qui est très minime... Au contraire, moi, j'ai pas de honte ni de gêne à chiffrer. C'est tout simplement d'avoir un peu de respect pour nous autres puis notre famille puis les gens qui vont reprendre notre terre par après. J'ai aucune honte à ça. Parce que des fois, on se fait dire qu'on veut faire de la spéculation, c'est quasiment... c'est de l'intimidation, ça.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Et vous chiffrez à combien, Madame Martineau?

MME LOUISE MARTINEAU :

Je le dirai pas ici, mais je vais le dire dans l'oreille à monsieur Bergeron par exemple.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais pas trop près.

MME LOUISE MARTINEAU :

Non, Monsieur, parce que je tiens encore à mon chum.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Madame Martineau.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

M. FERNAND FILLION :

J'ai une petite chose.

375

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

380

M. FERNAND FILLION :

Vous avez demandé à mon épouse si on était prêt à prendre plus large de servitude, si vous voulez, pour aller plus profond. Oui, Monsieur. Parce que je vais vous dire pourquoi, moi. Que j'aie 18 mètres, 23 ou 30 mètres, l'inconvénient c'est le tuyau, point à la ligne.

385

Puis l'UPA, il paraîtrait qu'ils ont négocié bien fort pour baisser ça à 18 mètres. En forêt, peut-être, que ça a son importance. Mais nous autres, on a seulement de la terre faite. C'est pas un plus pour nous autres, ça, là. C'est le tuyau qui est le problème, le 16 pouces, là. Le restant, je vais te dire de quoi, moi, j'ai pas de problème avec. L'accident qu'on peut avoir, c'est avec le tuyau.

390

Je voudrais juste rajouter une chose, Monsieur Lafond. Hier, vous avez posé des questions sur la valeur des fonds de terre, vous me parliez de deux fois et demie, vous trouviez ça beaucoup, puis vous avez demandé comment ça... En tout cas, j'ai eu l'impression, remarquez bien, c'est pas plus grave que ça. Mais je voudrais vous donner un exemple. Vous allez aller à la quincaillerie, Monsieur Lafond, puis vous allez acheter une feuille de vinyle $\frac{3}{4}$, elle va vous quitter 75 \$ dollars ou alentour, grosso modo, ça, on s'entend pour ça. Maintenant, vous allez dire au gars de la quincaillerie : j'aurais besoin de 3 pouces en 45 dans la feuille, pourriez-vous me donner ça? Comment vous allez le payer, votre 3 pouces? 75 \$ piastres, oui, c'est en plein ça.

395

400

Mais j'aurais le goût de dire pareil à Ultramar. Si eux autres trouvent ça trop cher pour la petite lisière qu'ils prennent, là, bien il y a pas de trouble, on va leur vendre la terre, puis après ça ils feront ce qu'ils voudront avec. Puis on va leur vendre pas à deux fois et demie, au prix qu'elle vaut actuellement. Puis ils la revendront eux autres après quand ils ont auront passé un tuyau sur un bord puis une ligne de l'Hydro sur l'autre bord. Ils verront comment ça coûte.

405

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Fillion, mais je voudrais juste vous dire que je n'ai jamais dit hier que je trouvais ça extraordinaire deux fois et demie. Je n'ai jamais mentionné ça. Donc, j'aimerais rectifier, c'est à mon tour.

410

M. FERNAND FILLION :

415 Vous avez raison, parce que c'est une impression, c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

420 Très bien, merci.

Nous allons maintenant inviter la Ville de Lévis, madame Danielle Roy Marinelli à s'avancer à la table des intervenants à Saint-Étienne.

425 Alors bonjour, Madame Marinelli. Donc, il y a plusieurs personnes qui vous accompagnent, alors je vous invite aussi à présenter les gens qui vous accompagnent. Si les personnes prennent aussi la parole, pour fins de transcription, étant donné que nous sommes surtout à distance aussi, si quelqu'un prend la parole avec vous, qu'il s'identifie clairement aux fins de notre transcription, qui se prend ici même à Princeville.

430 Alors, maintenant sans plus tarder, je vous laisse la parole.

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

435 Alors, bonjour messieurs les commissaires. Alors, je suis accompagnée de monsieur Philippe Meurand, à ma droite, qui est directeur du développement économique à la Ville de Lévis; monsieur Dominic Fortin, à ma gauche, qui est le directeur Service incendie à la Ville de Lévis, madame Julie Tremblay, qui est directrice gestion réglementaire à la Ville de Lévis, et je suis aussi accompagnée de maître Michel Hallé, qui est derrière, qui est avocat au contentieux de la Ville de Lévis, et de monsieur Pierre Boulé, qui est directeur adjoint, environnement, 440 infrastructure à la Ville de Lévis.

LE PRÉSIDENT :

445 Très bien.

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

450 Alors, Monsieur le président de la commission, Monsieur Germain, Monsieur le commissaire, Monsieur Lafond, je vous résume le mémoire de la Ville de Lévis qui a été entériné à l'unanimité le 11 avril 2007 par le conseil municipal.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

455 **Début du de la phrase à la page 4 : « Ce mémoire constitue la position [...] »**

Fin de la phrase à la page « [...] meilleur intérêt de sa population. »

Je vous remercie de votre attention et, comme vous voyez, j'ai plusieurs personnes qui m'accompagnent, disponibles pour répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT :

460

Très bien, Madame Marinelli, nous vous remercions. Je vais d'abord donner la parole à mon collègue.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

465

Oui, bonjour, Madame Marinelli. Il est indiqué dans votre mémoire que vous souhaitez qu'il y ait formation, par Ultramar, de vos services incendie. Est-ce qu'il y a eu des discussions jusqu'à présent à cet effet-là?

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

470

Il y a eu des discussions au niveau administratif, c'est sûr. Je pense que monsieur Meurand, qui est au niveau du développement économique, a rencontré à plusieurs reprises les gens d'Ultramar et j'ai eu la possibilité moi aussi d'exprimer ces demandes-là aux gens d'Ultramar, et je pense que monsieur Fortin, directeur incendie. Alors, oui, il y a eu des discussions avec les gens d'Ultramar.

475

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

480

Et ces discussions-là, sont-elles rendues à termes où elles devront être complétées dans un futur rapproché?

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

485

Elles devront être complétées. C'est un peu pour ça qu'on a exigé ou qu'on a des délais dans le mémoire, mais je pense que les gens d'Ultramar ont l'intention de signer le protocole dans les temps nécessaires.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

490

Maintenant, vous demandez un accès : « maintiennent des actifs sur le tracé du pipeline. » J'aimerais ça que vous m'expliquiez un peu qu'est-ce que vous entendez par « accès sur le tracé du pipeline. » Est-ce que c'est le tracé à tous les 300 mètres, 500 mètres, 1 000 mètres de 5 000 mètres? Je ne le sais pas.

495 **MME DANIELLE ROY MARINELLI :**

Je vais demander à monsieur Fortin de répondre. C'est sûr que ces accès-là, c'est toujours pour une question de sécurité, pour que les interventions se fassent dans les délais les plus rapides, mais au niveau des distances et tout ça, je n'ai pas l'information.

500

Monsieur Fortin?

M. DOMINIC FORTIN :

505

Alors, ce qui est important, Messieurs les commissaires, c'est de comprendre que la sécurité incendie, c'est notre priorité, en ce qui me concerne principalement, et la Ville de Lévis. Et pour avoir accès au tracé de l'oléoduc sur tout le territoire de la Ville de Lévis, ce qu'on demande c'est effectivement une facilité.

510

Exemple, si ça prenait, pour imager ça un skidoser spécial pour aller intervenir aux endroits où est-ce que se trouveraient les soupapes de sécurité, aux endroits où est-ce qu'on pourrait intervenir, on va l'exiger et on va mettre en commun ces équipements-là.

515

D'ailleurs, Ultramar, lors de rencontres au cours des dernières semaines, on les a sensibilisés à ce genre ou à ce type d'équipement. Parce que vous savez, avec des camions incendie, il faut aller sur les lieux de l'incendie et ce n'est pas facile. En été, c'est toujours plus facile mais en hiver, c'est pas mal moins facile, on est au Québec ici. Alors c'est dans ce style-là qu'on demande les accès.

520

Vous parliez, vous, de distance? Nous, ce n'est pas une question de distance, c'est une question du tracé au complet, dans la mesure où est-ce qu'il y a des vannes de sécurité, comme je vous ai dit tantôt, dans lesquelles il faut absolument intervenir le plus rapidement possible pour colmater ou fermer entre deux liens sur l'oléoduc.

525

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci. Monsieur Germain aurait une question complémentaire à vous adresser.

LE PRÉSIDENT :

530

Concernant la mise en commun, parce que tout le long du tracé, il y a 40 municipalités qui sont visées, si nous parlons des municipalités qui sont situées près de Lévis, par exemple : Dosquet, Princeville, Lyster. Lorsque vous dites : « mise en commun de ces équipements », donc des équipements d'Ultramar, comment vous voyez ça à ce moment-là, s'il y a un problème à Dosquet, qu'est-ce qui se passe à ce moment-là? Est-ce que Ultramar dispose toujours de ces équipements pour intervenir à Dosquet, Monsieur Fortin?

535

M. DOMINIC FORTIN :

540 Bien, en ce qui nous concerne à la Ville de Lévis, on a déjà une entente avec Ultramar parce que le site de la raffinerie est présentement à Lévis, si on exclut présentement l'oléoduc. Donc, on met en commun les équipements, de la mousse, des camions, justement, porteurs pour la mousse, et cetera, et on établit ensemble un partenariat d'échanges et de mise en commun de services.

545 C'est sûr que pour l'oléoduc ça va prendre des équipements spéciaux, et votre territoire, le territoire de l'oléoduc est un territoire très, très long. Mais il faudrait absolument prévoir à des endroits spécifiques, justement, la mise en commun, pour mes collègues qui demeurent à l'extérieur, entre Montréal-Est et Lévis, il faudrait prévoir des dédoublements, si on veut, d'équipements spécialisés dans ce sens-là, parce que comme vous dites, s'il arrivait un
550 événement à Lyster ou quoi que ce soit, ou sur le territoire, c'est sûr que si l'équipement part de Lévis, ça peut prendre un peu de temps.

Alors donc, pour nous, on prêche pour notre paroisse, mais c'est important pour le service sécurité incendie de pouvoir compter sur une facilité et un équipement qui nous rend plus
555 accessibles, et ce rapidement.

LE PRÉSIDENT :

560 Très bien, je vous remercie.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

565 Autre question : dans votre mémoire, il est indiqué également que vous souhaitez que le pipeline soit installé à 2 mètres. Sur quel critère vous appuyez-vous pour proposer cette profondeur de 2 mètres?

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

570 Écoutez, on ne s'appuie pas... on a rencontré les agriculteurs qui sont venus faire des représentations chez nous. Je pense que le projet parle de 1,2 mètre. On nous a répondu, plusieurs agriculteurs nous ont répondu que 2 mètres ferait en sorte qu'ils se sentiraient en sécurité. La Ville de Lévis n'a pas la profondeur idéale, mais c'est une question qu'on vous soumet, commissaires, pour nous dire quelle est la profondeur idéale puis peut-être que madame Tremblay, au niveau de la gestion réglementaire, peut compléter, mais vous comprendrez qu'on
575 ne s'appuie sur rien pour dire 2 mètres.

M. JULIE TREMBLAY :

580 La seule chose que je veux préciser, c'est qu'on a présenté le dossier au comité consultatif agricole qui est formé en majorité d'agriculteurs. Alors, c'est sûr qu'il n'y a pas eu

d'analyse fine, mais selon les pratiques et les bonnes pratiques, c'est le 2 mètres a été avancé aussi par eux.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

585

Merci.

LE PRÉSIDENT :

590

Concernant cet aspect-là, bien entendu la commission va l'examiner en fonction des pratiques. Au Canada, il y a quelque chose comme, au total, là, 300 000 kilomètres linéaires de pipelines, autrement dit, si on tient compte des petits tuyaux. Donc, on a affaire quand même à des réseaux très énormes. On va pouvoir quand même examiner qu'est-ce qui se passe dans l'ensemble du Canada concernant les profondeurs. Bien entendu, nous allons regarder cet aspect-là.

595

J'irais sur une question à mon tour, et je laisserai ensuite de ça la parole à mon collègue pour une autre question.

600

À plusieurs reprises dans votre mémoire, vous mentionnez le 60 jours après le dépôt du rapport du BAPE, Madame Marinelli. Mécaniquement, le rapport du BAPE est remis, donc dans ce cas-ci c'est au plus tard le 12 juillet. Bien entendu, la ministre peut prendre 10 jours ou même 60 jours pour le rendre public, c'est-à-dire à ce moment-là que, un, ça peut prendre un certain temps avant que, disons, même le promoteur et la Ville de Lévis puissent prendre connaissance du contenu du rapport du BAPE.

605

En plus de ça aussi le conseil des ministres, lui, il peut prendre un, deux, trois... six mois, même plus que ça même, parce qu'il n'a pas de délai pour prendre une décision. Alors, pourquoi dans ce contexte-là, vous fixez le 60 jours? C'est ça que j'aimerais savoir.

610

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

Bien, écoutez, c'est un petit peu en gage de sécurité. On travaille à signer un protocole avec le promoteur. On ne sait pas le temps que ça prendra avant que les rapports sortent, mais ce qu'on dit au promoteur c'est qu'il y a un protocole qui devra être signé, et on a fixé une date limite qui ferait en sorte que dépassé cette date-là, bien c'est comme si on n'arrivait pas une entente.

615

Puis vous comprendrez que notre mémoire, la seule chose qu'il fait, c'est sûr qu'on vous pose des questions puis on vous demande de nous éclairer sur certains points. On vous demande aussi de confirmer que nos demandes doivent être exécutées par le promoteur, mais le but de notre mémoire c'est de prendre en compte la sécurité des citoyens de la Ville de Lévis. Alors, c'est un peu pour ça qu'il y a des exigences au niveau du mémoire.

620

LE PRÉSIDENT :

625

Non, je comprends, mais pour le 60 jours, parce que des fois si le rapport est rendu public après 50 jours, donc ça voudrait dire à ce moment-là qu'il ne resterait plus que 10 jours pour le promoteur et la Ville de s'asseoir en fonction du rapport du BAPE?

630

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

Bien, je vous dirais qu'on est déjà en train de négocier, puis probablement que le protocole sera déjà, s'il n'est pas signé, sur le point de ce faire, alors je pense qu'on n'est pas inquiets à ce niveau-là.

635

LE PRÉSIDENT :

O.K., dans ce sens-là. Je vous remercie. Monsieur Lafond?

640

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Oui. Madame Marinelli, dans votre mémoire, on peut lire que vous demandez au promoteur d'instaurer un Fonds d'intervention sociocommunautaire avec une enveloppe annuelle de l'ordre de 300 000 \$.

645

J'aimerais ça que vous m'expliquiez pourquoi la Ville de Lévis devrait recevoir davantage de compensation financière que les autres municipalités qui sont situées tout au long du parcours. Parce que si on calcule 300 000 \$, Madame Marinelli, par 40 municipalités, on est rendu à 12 millions.

650

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

Mais je pense que c'est chez nous que sont les réservoirs d'Ultramar. C'est chez nous qu'ils prennent une bonne partie de notre territoire. Alors, je pense que c'est pour ces raisons-là qu'on considère que, étant donné qu'ils prennent beaucoup de place sur le territoire de la Ville de Lévis, bien qu'ils peuvent compenser par des actions comme celles-là.

655

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais quand vous dites qu'ils prennent beaucoup de place sur le territoire de Lévis, vous référez, j'imagine, à la raffinerie en tant que telle.

660

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

Absolument.

665

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

670 Sauf que le projet est relativement court sur votre territoire. Dans le fond, c'est quelques kilomètres comparativement à 200, peut-être 180 kilomètres ailleurs, là, sur le territoire du Québec.

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

675 Par contre, la raffinerie s'agrandit puis c'est chez nous qu'elle s'agrandit.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais je ne vois pas le rapport entre...

680 **MME DANIELLE ROY MARINELLI :**

Je ne sais pas si Monsieur Meurand, vous avez des explications complémentaires?

M. PHILIPPE MEURAND :

685 Oui. Bonjour, Monsieur.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

690 Bonjour.

M. PHILIPPE MEURAND :

695 Comme l'indique la mairesse, effectivement, n'oubliez pas que la raffinerie Ultramar c'est un gros morceau. Si vous connaissez le territoire lévisien, elle est située au cœur du territoire urbanisé, elle prend effectivement beaucoup de place et autour de celle-ci, il faut aménager des zones tampons, parce qu'il y a des conflits d'usages avec d'autres usages aux alentours.

700 La raffinerie s'agrandissant, elle est en passe de devenir la principale raffinerie en termes de capacité de production au Canada. Les modes d'expédition actuelles par trains-blocs traversent là aussi des quartiers urbanisés, les installations maritimes sont au plein cœur du territoire lévisien, non pas défiguré mais en bonne partie tout de même par des conduites qui sont aériennes.

705 Alors, pour toutes ces raisons, puisque l'un ne va pas sans l'autre, le tuyau ne va pas sans la raffinerie qu'il alimente, la Ville considère qu'elle s'estime tout à fait justifiée de demander au promoteur de compenser pour toutes les contraintes qui sont associées à la raffinerie et à sa présence sur le territoire, de compenser par la création d'un Fonds d'interventions sociocommunautaire.

710

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

En fait, je me verrais mal recommander d'octroyer 300 000 \$ à la Ville de Lévis, alors que je dirais aux autres municipalités : mordez-vous les pouces.

715

Vous comprendrez que cet aspect-là que vous demandez, vous êtes en accord avec un ensemble qui se trouve à être la raffinerie, et non avec un projet qui est bien précis, c'est-à-dire un oléoduc.

720

Donc, c'est pour ça que j'ai de la misère à saisir l'importance de ce 300 000 \$ par rapport à un projet d'oléoduc qui couvre peut-être 20 ou 25 kilomètres chez vous.

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

725

Écoutez, je pense que c'est vraiment une situation particulière à Lévis par rapport aux endroits où l'oléoduc va passer dans d'autres municipalités.

730

Nous, on considère totalement justifié de faire cette demande-là aux gens d'Ultramar et on vous demande de le considérer. C'est sûr que si vous faites la lecture complète du mémoire, vous aurez peut-être un peu plus de réponses à vos questions. Moi, j'en ai fait qu'un résumé, mais il faut quand même, je pense que ce que monsieur Meurand vous disait – je ne sais pas si vous êtes déjà venu visiter la raffinerie ou visiter la Ville de Lévis et voir la raffinerie dans le cadre de notre Ville? Alors, à ce moment-là, vous pourrez comprendre qu'on peut avoir des exigences différentes avec d'autres municipalités.

735

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

740

Ne vous inquiétez pas, Madame Marinelli, je connais très bien le territoire de la Ville de Lévis et je connais aussi un peu Ultramar pour y avoir déjà été faire une petite randonnée à une certaine époque, alors que j'étais dans une autre occupation de ma vie professionnelle.

Ceci étant dit, je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Germain.

LE PRÉSIDENT :

745

Alors, très bien. Loin de là, l'intention de la commission de mettre en question ou de remettre en question votre volonté face à la raffinerie. Mais disons que la commission voulait quand même vous exprimer son malaise face à votre demande dans le sens, en lien avec le pipeline lui-même.

750 La commission, elle, va examiner, pour des raisons d'équité – il y a 40 municipalités qui
sont traversées par le projet. Si des impacts ne peuvent être atténués de ce projet-là, la
commission peut en venir à la conclusion de proposer des modes de compensation.

755 Bien entendu, le type de compensation, le cas échéant, que la commission proposerait
serait forcément et obligatoirement en lien avec l'impact. C'est-à-dire si la commission arrive à la
conclusion qu'il y a un impact, je donne l'exemple, sur une frayère, disons de l'omble de fontaine
ou quoi que ce soit, un poisson, la frayère a disparu, la commission parlerait de compensation
liée à l'impact, c'est-à-dire à la restauration, dans une rivière limitrophe ou en amont ou de cette
même rivière impactée, d'une frayère.

760 Donc, la notion de compensation pour la commission, elle est axée sur ça. Bien entendu,
vous, vous voulez négocier ou demander au promoteur en fonction des impacts liés à la
raffinerie, des sommes d'argent, c'est votre droit absolu, là, la commission ne remet pas ça en
question. Mais de notre côté, pour notre job à nous que nous avons à faire, c'est vraiment en lien
765 avec l'oléoduc.

Alors, je pense que c'est important pour nous de tirer ça au clair avec vous, sur ce point-
là, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté lorsque vous allez lire notre rapport.

770 **MME DANIELLE ROY MARINELLI :**

Bien écoutez, c'est sûr qu'on va attendre le rapport, puis si jamais ce n'est pas à la
satisfaction de la Ville de Lévis, bien on négociera de façon différente avec les gens d'Ultramar,
mais on vous en faisait quand même une recommandation. Je pense que monsieur Meurand a
775 de l'information supplémentaire.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

780

M. PHILIPPE MEURAND :

Le contexte particulier du territoire de Lévis, n'oublions pas tout de même qu'on va avoir
près de 32 kilomètres de l'oléoduc, donc le septième de son tracé va être directement sur le
785 territoire de Lévis. Alors, je comprends qu'il y a plusieurs municipalités concernées, mais la Ville
de Lévis est peut-être la principale.

Deuxièmement, n'oublions pas non plus qu'il y a des particularités. Par exemple, la
traversée de la rivière Chaudière où se trouve une prise d'eau de la Ville. Je ne pense pas que ce
790 soit courant sur le reste du tracé que vous ayez des prises d'eau potable qui sont directement en
conflit avec le projet.

795 Alors, pour toutes ces raisons, bien sûr, en plus de la présence de la raffinerie et de tout ce qui va avec, toute la quincaillerie qui l'accompagne, c'est la raison pour laquelle la Ville fait une demande particulière puis vous demande de la traiter également de façon particulière, parce que c'est un contexte particulier.

LE PRÉSIDENT :

800 L'autre aspect aussi sur l'efficacité énergétique, la commission non plus ne veut pas aller jouer dans les platebandes ou les prérogatives d'un autre organisme gouvernemental, dans ce cas-ci, qui est l'Agence de l'efficacité énergétique. Le gouvernement a adopté la *Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique* et prévoit que des entreprises comme Ultramar devront contribuer, devront préparer un plan d'efficacité énergétique qui peut effectivement comprendre des initiatives au niveau universitaire, autrement dit.

805 Encore une fois, comme je vous dis, Ultramar devra présenter un plan à l'Agence de l'efficacité énergétique. Ça aussi, la commission est hésitante à aller jouer dans ce domaine-là qui relève de l'Agence, d'autant plus que – j'aime autant le signifier immédiatement – c'est que ma conjointe est ingénieure à l'Agence de l'efficacité énergétique.

810 Donc, ça pourrait me placer même dans une situation potentielle de conflit d'intérêts, ça voudrait dire à ce moment-là, si j'interviens personnellement, parce que veux, veux pas, lorsqu'on signe un rapport, c'est quand même aussi un individu qui signe le rapport.

815 Alors, ça aussi je veux que ce soit très clair sur cet aspect-là.

820 Encore une fois, pas que je considère que votre demande n'est pas correcte, mais aussi, je veux quand même aussi souligner, si la commission n'appuie pas la demande, ce n'est pas parce qu'elle est en désaccord, c'est parce que la commission fait preuve de réserve sur ces deux aspects-là, étant donné que ma conjointe travaille là, et aussi que c'est la responsabilité de l'Agence, de toute façon, de demander à Ultramar de produire un programme, un plan et de l'approuver aussi et de s'assurer qu'Ultramar va le mettre en œuvre et le diffuser.

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

825 Je suis même surprise qu'on se fasse dire aujourd'hui même que vous n'appuyez pas la demande. Je pense qu'on en fait une demande, on vous recommande d'en tenir compte mais je pense que c'est peut-être... En tout cas, je vous demanderais de considérer ou de réévaluer cette demande-là dans le cadre de l'ensemble des audiences et des mémoires que vous recevrez. Mais je pense qu'on a fait cette même demande-là dans le cadre du projet Rabaska et d'avoir une chaire de recherche pour traiter de ça... En tout cas, je vous demande d'y réfléchir à nouveau parce qu'il y a sûrement d'autres gens qui vont se prononcer et qui vont peut-être influencer, puis faire en sorte que votre recommandation soit différente en bout de ligne.

LE PRÉSIDENT :

835

Écoutez, ce n'est pas parce qu'on est contre l'idée, c'est des éléments qu'on peut faire état dans le rapport. Mais comme je vous dis, la commission est toujours prudente, les commissions du BAPE sont prudentes. Ce n'est pas propre au projet d'Ultramar.

840

Par exemple, si on revient sur certains aspects agricoles liés à un organisme qui est décisionnel, qui s'appelle la Commission de la protection du territoire agricole, elle peut décider d'invalider le tracé du promoteur ou faire des autres exigences. Elle n'a pas à tenir compte d'un rapport du BAPE nécessairement, comme le BAPE n'a pas non plus à dicter quoi que ce soit à la CPTAQ.

845

Donc, les commissions sont toujours prudentes, de toute façon, lorsque ça invoque des décisions de la part de d'autres organismes gouvernementaux. Que ce soit aussi concernant les expropriations, par exemple, il existe des mécanismes aux Tribunaux administratifs du Québec, qui eux aussi, ces tribunaux-là, sont responsables de régler les litiges, avec la *Loi sur l'expropriation*. Bon. Alors, des choses comme ça.

850

Donc, ça aussi, les commissions du BAPE sont prudentes parce qu'on ne travaille pas en vase clos, autrement dit. Veux, veux pas, il y a d'autres organismes qui ont des responsabilités et la commission, les commissions du BAPE sont très attachées à respecter les mandats des autres organismes, ne serait-ce que parce que le BAPE s'attend aussi à la réciprocité, c'est-à-dire à être respecté par ces organismes-là.

855

Alors ça aussi, les commissions, ça ne veut pas dire qu'on ne traite pas des sujets, mais nous demeurons toujours prudents lorsque d'autres organismes gouvernementaux sont en cause dans les autorisations liées à un projet.

860

M. PHILIPPE MEURAND :

Monsieur le président, juste un complément d'information. On comprend très bien votre devoir de réserve, puisque votre conjointe travaille à l'Agence, mais comprenons là aussi que c'est un projet qui se situe bien plus en amont. Ce n'est pas du tout une activité de sensibilisation à l'efficacité énergétique, c'est de travailler sur des projets concrets de recherche et développement.

865

Par exemple, dans le domaine de la pétrochimie, il y a beaucoup d'applications possibles. Et avec le contexte, comme le maire l'indiquait actuellement, le contexte environnemental, climatique, sociétal que nous connaissons, c'est un projet louable et qui se mérite d'être effectivement supporté.

870

Et on comprend que vous allez l'accueillir. Peut-être exprimer le devoir de réserve que vous avez à respecter, mais en tant que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'efficacité énergétique ça rentre directement dans votre créneau.

875

LE PRÉSIDENT :

880 Oui, effectivement. Mais d'un autre côté, c'est que les gens aussi doivent se
responsabiliser. Vous, vous avez une négociation aussi à faire, nous allons respecter ça
également. Le BAPE n'est pas décisionnel non plus. Nous ne sommes que deux individus, là. Ce
que nous disons, si nous faisons simplement transporter des demandes, ça vaut ce que ça vaut
aussi.

885

Ça, on va en faire état dans notre rapport qu'il y a des demandes qui sont formulées en
lien avec le projet. On va informer le décideur politique, mais ce qui est important aussi de
souligner c'est que ce sont les décideurs politiques qui prennent les décisions et non le BAPE.
C'est un autre aspect important à souligner. Et nous n'avons pas de pouvoir de recommandation
890 non plus, le BAPE. Nous ne faisons qu'un avis au ministre. Ça aussi, il faut bien replacer les
attentes que les gens peuvent avoir dans un rapport du BAPE.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

895

Et sans vouloir parler... En fait, j'aimerais revenir un peu sur ce fonds de 300 000 \$. Il ne
faut pas oublier non plus ceux qui sont les premiers impactés, c'est-à-dire les propriétaires, et
d'ailleurs l'intervenante qui était avant vous faisait état de sa perception face aux municipalités qui
recevaient beaucoup plus que les propriétaires de la parcelle de terrain sur laquelle Ultramar
passe.

900

Donc, dans le processus de tout ça, est-ce que ça serait normal que vous ayez 300 000 \$
et que les propriétaires n'aient pas plus que ce que le promoteur offre?

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

905

Bien écoutez, Messieurs les commissaires, j'ai le sentiment que vous ne prenez peut-être
pas nécessairement de la bonne façon les demandes de la Ville de Lévis.

910

D'aucune façon, on veut que les propriétaires sous lesquels vous allez passer vos tuyaux
soient pénalisés, ce n'est pas du tout notre... Au contraire, on a reçu les gens, on a reçu les
agriculteurs chez nous qui avaient des inquiétudes, des questionnements, puis on est ici pour
défendre leurs droits, on n'est pas ici pour leur enlever quoi que ce soit.

915

Et je comprends votre prudence, puis vous me dites que vous n'êtes pas là pour
transporter des demandes. Mais nous, on se fie sur des gens comme vous pour prendre en
considération les inquiétudes de notre population et on ne veut rien enlever à nos agriculteurs, au
contraire, puis on veut en donner davantage à d'autres gens qui ne sont pas des agriculteurs puis
qui seront peut-être dérangés et pénalisés par ce projet-là ou inquiets par ce projet-là.

920

Donc, on pense qu'une raffinerie comme Ultramar peut ou pourrait investir 300 000 \$
dans une collectivité pour l'environnement, puis je pense que ce n'est pas de l'exagération.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Madame Marinelli.

925

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame, nous vous remercions pour votre présentation.

930

MME DANIELLE ROY MARINELLI :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

935

Merci.

Nous allons maintenant inviter monsieur Gaétan Moreau de la Ferme Gaimo incorporée. Monsieur Moreau est situé à Saint-Étienne.

940

Alors bonjour, Monsieur, à vous la parole.

M. GAÉTAN MOREAU :

945

Bien, moi, je demeure à Sainte-Agapit-de-Lotbinière, je suis Gaétan Moreau de la Ferme Gaimo. J'exploite une ferme laitière depuis 35 ans avec mon épouse, Francine Côté, et par la suite avec mon fils William qui s'est joint à l'entreprise qu'on a formée. C'est une 4^e génération qu'on exploite cette ferme-là.

950

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Nous sommes particulièrement [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] à qui la responsabilité? »

955

Là, je pense que la responsabilité, les compagnies d'assurances, en gros, là, ça n'a pas l'air clair pour eux autres, puis pour nous autres non plus.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

960

Début de la phrase à la page 1 : « Toutefois, une demande écrite devra [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] profondeurs ridicules. »

En passant, Hydro-Québec l'année passée, ont fait 3 milliards 400 millions sur notre dos.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

965

Début de la phrase à la page 2 : « De plus, le pipeline Saint-Laurent [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] que nous, les agriculteurs. »

Gaétan Moreau, Francine Côté et William Moreau, mon fils.

970

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Moreau. Alors, je vais y aller en premier. Vous avez fait un calcul, donc si je comprends bien, le promoteur, les gens d'Ultramar sont allés vous rencontrer et ils vous ont fait une proposition?

975

M. GAÉTAN MOREAU :

Oui. Bien, ils sont allés chez mon frère puis il a la même grandeur que moi puis ils lui ont offert 5 700 \$ chez mon frère, puis c'est la même grandeur qu'il a. Moi, j'ai attendu les audiences du BAPE avant de les rencontrer. C'est la même distance que moi.

980

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Le 5 700 \$ ça, ça couvre tout, tout, tout, ou bien c'est seulement pour la valeur du terrain?

985

M. GAÉTAN MOREAU :

La valeur du terrain, puis c'est à part, mettons, s'il y avait des bris pour des clôtures, puis tout, probablement que ça doit être à part.

990

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, ça couvrirait... Bien entendu, vous avez fait un calcul sur 100 ans?

995

M. GAÉTAN MOREAU :

Sur 100 ans, mais sur 100 ans ça ferait 57 \$ par année, mais c'est pire que ça, c'est à perpétuité. Ça serait encore pire que ça. Pour 100 ans à 100 \$ par année (sic), ça fait 5 700 \$.

1000

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais par contre, le promoteur a dit : si quelqu'un choisissait une annuité, qu'il y aurait un taux d'actualisation, c'est-à-dire comme un genre de taux d'intérêt qui serait donné au montant sur la période de versement, bien entendu, que ça pourrait faire un montant un peu

1005

1010 différent, là. Je veux quand même comme vous le souligner, probablement pas un montant faramineux, je vous l'accorde, mais ça pourrait peut-être faire 150 \$ dollars par année. Je ne l'ai pas recalculé, mais il reste que quand même le promoteur s'engage à actualiser, en forme d'annuité, certains montants d'argent.

Monsieur Lafond?

1015 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui. Monsieur Moreau, qu'est-ce que vous entendez lorsque vous mentionnez dans votre mémoire « des travaux à forfait »?

1020 **M. GAÉTAN MOREAU :**

Des travaux à forfait, ça, quand on veut étendre le lisier, là, moi, je donne à contrat à tant d'heure par un entrepreneur de Saint-Agathe. Lui, il vient avec ses tanks, puis ses pompes, puis il charrie le purin.

1025 Les tanks, puis avec le tracteur, ça fait 85 000 à 90 000 mille livres qui passent sur chaque planche; il va passer deux fois par planche, sur 200 pieds, il va passer quatre fois, et ça deux fois par année, normalement. Puis ça, ça pèse tout le temps à la même place. Je m'avais informé à Ultramar, ils ont dit : « Il faudrait pas que vous passeriez tout le temps à la même place. » Oui, mais quand il monte dans le milieu d'une planche, ça peut tasser de 3, 4 pieds à peu près, 1030 maximum, mais à tous les ans ou à tous les deux ans, ils vont passer tout le temps à chaque trajet, à chaque année, à chaque printemps, puis après la première coupe de foin, ça va être dans le mois d'août ou septembre.

1035 Ils vont passer là, puis c'est pesant. Moi, je ne m'installerais pas à 1.2 mètre en dessous parce que ça va être serré. Puis même, il y a des contracteurs qui dépassent le 100 000 livres, 110 000 livres.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1040 Est-ce que vous avez discuté de cet aspect, là, avec Ultramar ou encore avec son représentant?

M. GAÉTAN MOREAU :

1045 Non.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Pas encore?

1050 **M. GAÉTAN MOREAU :**

Non. Ils sont pas venus nous voir.

1055 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bien, vous ne l'avez pas rencontré, ça fait que c'est difficile d'en discuter, c'est ça?

1060 **M. GAÉTAN MOREAU :**

Oui.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1065 Vous parlez également d'une compensation annuelle. Selon vous, qu'est-ce que devrait être cette compensation annuelle, là?

M. GAÉTAN MOREAU :

1070 Moi, je pense qu'une compensation annuelle qui serait normale, ce serait 2 000 \$ à 3 000 \$ par année, annuellement, puis renégociable au bout de cinq ans parce que les terres, elles vont sûrement pas baisser, elle vont tout le temps remonter, ça fait que... Parce que nous autres, pour nous autres, ça va être un désagrément. On a déjà à vivre avec la température et l'environnement qui passe de tous les bords, puis on perd encore 18 mètres de forêt. On en a déjà perdu.

1075

Puis ils disent que dans une couple d'années, il va passer du côté, il va encore passer une autre ligne de transmission qui s'en vient. J'espère que non, là, parce que moi, le montant qu'ils veulent me donner, moi je serais prêt à le doubler trois fois pour pas qu'ils passent chez nous. Ça veut dire que j'en veux pas, en gros, ou passer à 2 mètres.

1080

Chez nous, c'est sur le rock solide à 2 pieds. J'ai creusé cet automne, il y a de la terre neuve puis à 2 pieds, 2 pieds et demi tu tombes sur le rock gris. Mais eux autres, ils sont installés, ils vont faire dynamiter, ils vont passer c'est sûr, là, mais ça devrait sûrement être bien fait mais à 1.2 mètre, moi je ne suis pas intéressé du tout.

1085

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1090 Donc, ça ne vous dérangerait pas d'avoir une servitude un peu plus grande ne serait-ce que pour avoir un pipeline qui serait enfoui plus profondément, c'est-à-dire à 2 mètres ou 2 mètres et demi?

M. GAÉTAN MOREAU :

1095 C'est ça. Ça ne me dérangerait pas mais il faudrait qu'ils le descendraient. Moi, je suis pas intéressé à 1.2 mètre, pas du tout. J'ai pas besoin de ça pour vivre, premièrement. C'est pas parce que je suis riche, mais ce que je veux laisser à mon fils, c'est une chose qui est sécuritaire. Parce qu'avoir voulu les faire travailler sur des bombes, je les aurais envoyés en Afghanistan dans l'armée canadienne. Ce n'est pas compliqué, c'est ça.

1100 Pour moi, c'est ma part, c'est mon opinion. Je les aime, mes trois fils, là, puis moi aussi j'aime bien... j'y vais encore sur la ferme, passablement, là, surtout le matin, je pars de bonne heure, puis je vais aller travailler avec mon fils tant que ma santé va me le permettre. J'aime ça avoir de l'agrément, travailler sur une ferme. Tu arrives, tout le temps vis-à-vis ça, tu vas avoir une inquiétude, puis ça va tout le temps de chicoter un peu. J'aime ça travailler, mais en paix.

1105 La ferme c'est pas un métier comme un autre. C'est sept jours par semaine puis l'été, j'aime autant pas dire le nombre d'heures, il faut pas que je les compte. L'hiver, ça tombe un petit peu, je finis en décembre. On finit de travailler dans le bois, après ça, bien, c'est plus la ferme. Quand tu tires 50 vaches soir et matin, ça commence à être lourd, puis tu as déjà du stress, puis ton corps vieillit assez vite, sur une ferme. C'est pire qu'à un autre endroit dans les autres métiers.

1110

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Merci, Monsieur Moreau.

1115

M. GAÉTAN MOREAU :

Merci beaucoup de m'avoir entendu.

LE PRÉSIDENT :

1120

Merci.

Nous allons maintenant inviter la Chambre de commerce de Lévis, je vais inviter madame Sylvie Girard, madame Véronique Rogerge et monsieur Jérôme Gaudreault à s'avancer.

1125

Alors bonjour, Mesdames, bonjour, Monsieur, à vous la parole.

MME VÉRONIQUE ROBERGE :

1130

Merci. Donc, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui. Permettez-moi de nous présenter, je m'appelle Véronique Roberge, je suis vice-présidente aux affaires externes de la Chambre de commerce de Lévis et ingénieure associée chez Génivar. À ma droite est assise madame Sylvie Girard, directrice générale de la

1135 Chambre de commerce de Lévis. Et à ma gauche, vous retrouvez monsieur Jérôme Gaudreault, directeur général adjoint de la Chambre.

Donc, je vais vous présenter le résumé du mémoire de la Chambre de commerce de Lévis, qui a été entériné par le conseil d'administration en date du 19 avril 2007.

1140 De par son engagement envers ses 900 membres et le mandat de favoriser le développement économique, la Chambre de commerce de Lévis s'est intéressée au projet d'Ultramar, de construire un oléoduc de près de 250 kilomètres entre la raffinerie Jean-Gaulin située à Lévis et les installations pétrolières de Montréal-Est.

1145 La Chambre de commerce de Lévis, désire aujourd'hui intervenir auprès du Bureau d'audiences publiques en environnement pour trois raisons principales.

1150 D'abord, parce que la construction de l'oléoduc s'inscrit dans la consolidation et le développement d'une partie significative de l'industrie du raffinage du pétrole, un secteur industriel majeur pour le territoire lévisien. Ensuite, parce que la construction de l'oléoduc générera d'importantes retombées économiques pour la communauté lévisienne et, finalement, parce que le promoteur a déployé tous les efforts nécessaires afin de présenter le projet à la population, de minimiser les impacts de sa réalisation sur l'environnement et sur les activités des personnes vivant à proximité du tracé.

1155 Elle a également associé les représentants de ces personnes aux principales étapes de préparation et de réalisation du projet.

1160 La construction de cet oléoduc est motivée par une hausse croissante de la demande en produits pétroliers raffinés dans les marchés desservis par Ultramar au Québec et en Ontario.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1165 **Début de la phrase à la page 4 : « À l'heure actuelle, la raffinerie [...] »**
Fin du mémoire.

Merci.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Roberge. Je vais donner la parole à mon collègue.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1175 Oui, bonjour. Étant donné que moi j'ai un attrait pour les retombées économiques dans le milieu, est-ce que la Chambre de commerce de Lévis, ne fait qu'appel à la bonne volonté du

1180

promoteur pour s'approvisionner chez les fournisseurs locaux ou bien entend-elle procéder, par exemple, de la même façon que les acteurs socioéconomiques de la région de Bécancour qui, dans le cadre du projet d'installation du gazoduc Bécancour, souhaitaient la formation d'un comité de maximalisation des retombées économiques?

MME SYLVIE GIRARD :

1185

Oui, bonjour. Alors, je pense que la méthode est la même, les intentions sont les mêmes, à savoir qu'il y a quand même eu beaucoup de discussions, pas juste sur ce projet-là mais pour plusieurs, concernant l'assurance que la Chambre voulait avoir et ses membres sur les retombées.

1190

On a fait une évaluation aussi avec les gens d'Ultramar pour voir jusqu'à maintenant, qu'est-ce que ça a donné. Il y a eu les travaux d'agrandissement, il y en a eu toujours au cours des dernières années, plusieurs travaux.

1195

Ce qu'on a constaté, c'est qu'environ 70% des investissements qui ont été faits, ont été faits dans les entreprises québécoises, 40% spécifiquement dans la région de Québec.

1200

Donc, quand on fait état dans notre mémoire du fait qu'on tient compte de la politique actuellement existante à Ultramar pour favoriser l'emploi local et aussi les entreprises locales pour la période de construction, entre autres, je pense qu'on peut se fier à l'exercice que fait actuellement Ultramar de cette politique-là.

1205

D'autre part, on a eu des discussions aussi avec Ultramar, à savoir s'ils ne pouvaient pas, je dirais, améliorer aussi certains aspects. Entre autres, on leur a demandé s'il était possible de peut-être rajouter, lors des appels d'offres, des points, comme ça se fait dans plusieurs... je pense que ça s'est fait peut-être dans les demandes de certains comités de maximalisation pour différents projets, accorde des points de plus à l'appel d'offres, par exemple, aux entreprises locales pour maximaliser ces retombées.

1210

Alors, oui, on pourrait être ouvert effectivement au même type de comité qui pourrait être créé et la Chambre y participerait effectivement de façon enthousiaste. Mais on fait quand même confiance aux propositions et au vécu d'Ultramar jusqu'à maintenant sur ces aspects-là.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1215

Ce que j'en comprends, la relation avec Ultramar est excellente de votre côté?

MME SYLVIE GIRARD :

1220

Oui. Je pense que madame Roberge faisait état tout à l'heure du fameux comité de liaison qui existe, quel que soit... oui, ça concerne aussi le projet actuel. C'est un comité qui a été mis en place et qui existe depuis plusieurs années et qui est constant. Alors, pour toute

problématique, il se réunit plusieurs fois par année. La Chambre en fait partie, comme plusieurs acteurs de la communauté de Lévis.

1225 Ceci dit, oui, nous avons des contacts fréquents avec cette entreprise-là, c'est une entreprise qui compte beaucoup pour la région, une industrie qui emploie beaucoup de monde, qui est très impliquée aussi, entre autres, avec la Chambre de commerce sur plusieurs aspects et je pense que dans le contexte, effectivement, on est assez confiant pour les retombées.

1230 Maintenant, les balises à mettre, je pense qu'on va effectivement se fier aussi aux demandes de notre part mais aussi des intervenants locaux, dont la Ville entre autres. Je pense qu'on est assuré du bon comportement, en pratique, de cette entreprise-là.

Mais on va toujours être vigilants.

1235 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci beaucoup, Madame Girard.

LE PRÉSIDENT :

1240 Merci. J'aurais une question, justement, Madame Girard. Vous avez fait allusion aux exigences notamment de la Ville de Lévis – d'ailleurs, c'est repris dans votre conclusion à l'avant-dernier paragraphe, Madame Roberge : « Dans la mesure où les autorités compétentes jugeront que le projet répond aux normes environnementales » donc, ce que je comprends, aux normes
1245 environnementales de la Ville de Lévis, ainsi qu'aux exigences de la Ville de Lévis.

J'imagine que vous étiez présents lorsque madame Marinelli a présenté le mémoire au nom de la Ville de Lévis, où on a eu un échange. Entre autres, il y a eu une mention, à plusieurs reprises par la Ville de Lévis, de 60 jours après le 12 juillet. Disons, si le BAPE remet son
1250 mémoire le 12 juillet, la Ville a laissé entendre que si... ça veut dire 12 juillet, donc 12 septembre, Ultramar aurait jusqu'au 12 septembre pour s'entendre avec la Ville en fonction de ses exigences.

1255 Un, votre réaction à cela, quelle est-elle et est-ce qu'éventuellement vous seriez intéressés à vous interposer comme médiateur entre la Ville et Ultramar, s'il y avait des difficultés?

MME SYLVIE GIRARD :

1260 Je ne pense pas que les deux intervenants en question aient besoin d'un médiateur. Je pense qu'ils sont habitués de fonctionner ensemble et à la fois en bons gestionnaires de ville et en bonne entreprise corporative.

Ceci dit, je pense que je ne me mêlerai pas non plus du délai imposé ou quoi que ce soit. Je pense que ça a été le choix de la Ville de mettre une limite au cadre de décision, on se

1265 comprend. J'ai bien entendu madame Marinelli dire que ce cadre-là ne fait pas qu'on va commencer à discuter le jour où le rapport va être rendu public. Peut-être que, bon, il y a des normes et des règles implicites au BAPE que certaines peut-être ne connaissent pas, mais, bon, on comprend qu'il y a un dépôt mais il y a aussi un temps imposé pour rendre public le rapport.

1270 Donc, sur cet aspect, non, je ne prononcerai pas. Mais ceci dit, je vous dirais que nous, ce dont on fait référence dans notre mémoire, c'est que bien sûr on appuie la Ville dans ses revendications, entre autres on parle de sécurité. C'est l'intervenant majeur sur le territoire. Si le projet quel qu'il soit, que ce soit Ultramar ou une autre entreprise, s'ils n'ont pas l'*imprimature* de la Ville sur ces aspects-là, c'est sûr que nous-mêmes, comme organisme qui représente des
1275 gens d'affaires, on n'ira pas à l'encontre de ces exigences-là.

J'aurais peut-être ajouté un élément qui est important. Nous, on représente des gens d'affaires, on est une communauté d'affaires, nous sommes une association. Bien sûr, nous sommes pour des retombées économiques dans un projet, c'est ce qui est le moteur même de la
1280 communauté. Il n'y a pas de projet, il n'y a pas de travail, il y a moins de familles... tout ça vient ensemble. Et la référence qu'on nous fait, c'est qu'on a, comme tout le monde, évolué. Les gens d'affaires ont évolué comme tout le monde dans la société. Le développement durable, c'est aussi une affaire, et pour ce faire on appuie des projets qui ont des retombées économiques importantes pour la communauté, en autant qu'ils respectent à la fois les règles
1285 environnementales, sociales et économiques.

Et c'est dans ce sens-là qu'on pense que le projet, on pense que c'est un projet qui est important, si on ne pense que sur l'impact. Il ne faudrait pas oublier qu'il y a un agrandissement, actuellement. Il y a aussi une prévision d'augmentation des activités, et qu'est-ce qu'on va faire?
1290 Il peut y avoir un pipeline ou pas de pipeline, l'agrandissement se fait et l'augmentation de productivité va être là aussi.

Alors, quelle est la meilleure façon d'acheminer cette augmentation de productivité-là? Est-ce que c'est de rajouter, de doubler ou de tripler le nombre de trains-blocs pour y répondre ou
1295 c'est de trouver, dans le fond, une solution qui va peut-être, bon, qui va avoir un impact réel sur la sécurité? Parce qu'il ne faut quand même pas se le cacher, c'est un transport beaucoup plus sécuritaire, qui va avoir aussi un impact important sur l'acheminement du produit.

Donc, tout ça va faire qu'il va y avoir un impact aussi sur, je dirais, l'avenir de cette
1300 entreprise-là. Actuellement, il y a beaucoup de restructuration au niveau de l'industrie pétrolière en Amérique du Nord. Il y aura des choix qui vont se faire de la part des grandes pétrolières pour peut-être fermer certaines usines, fermer certaines raffineries, mais en tout cas consolider leurs activités.

1305 Alors, pour nous, pour la Chambre de commerce, le fait qu'il y ait une intention d'Ultramar pour que la raffinerie Jean-Gaulin à Lévis, de consolider par des aménagements et de l'investissement et par des nouvelles méthodes de transport qui ont beaucoup moins de risques qu'un bateau, qu'un camion ou qu'un train, bien nous, ça nous conforte dans l'idée que cette

1310 entreprise-là va rester, qu'elle va se développer, et donc qui aura un impact important sur l'économie.

Alors tout ça, pour nous, c'est important mais toujours, on le rappelle, dans un contexte où les autres aspects vont être respectés : l'aspect environnemental et l'aspect de la sécurité.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1320 **MME SYLVIE GIRARD :**

Est-ce que ça répond à votre question? Disons que je sais que j'ai détourné l'idée d'être médiateur.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons remarqué, mais c'est très bien quand même. Alors, nous vous remercions pour votre présentation. Monsieur Lafond?

1330 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Non, c'est juste remercier les trois personnes qui étaient présentes pour représenter la Chambre de Lévis. Merci beaucoup, Mesdames, Monsieur.

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Au revoir.

Nous allons maintenant faire une petite pause de 15 minutes. Il est 15 h 15, nous allons reprendre à 15 h 30.

1340

PAUSE

1345 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Oui, j'aimerais rappeler aux gens qui sont dans la salle et ainsi que ceux qui sont à Saint-Étienne, que sur vos chaises vous avez un petit questionnaire que la commission apprécierait que vous puissiez le remplir de façon à nous donner vos impressions sur la façon que le travail est effectué, tant par les commissaires que par les coordonnatrices de commission, parce qu'il y en a une à l'autre bout, qui est quand même assez éloignée de nous, et également par madame Julie Olivier.

1350

Donc, je vous remercie de bien vouloir les remplir et c'est fort apprécié par le personnel du BAPE. Merci.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Et également aussi, vos impressions seraient appréciées concernant notre projet pilote, à savoir comment vous voyez, comme vous nous percevez, comment vous trouvez ça? Bien entendu, ce n'est pas nécessairement dans une optique où le BAPE veut le faire toujours, là, 1360 c'est dans des optiques de voir comment ça fonctionne. Là, on l'essaie dans une circonstance limitée pour éventuellement, dans des projets qui seraient en région éloignée, mais des projets d'intérêt national, par exemple, des grands projets hydroélectriques ou des projets linéaires, style une ligne de transmission électrique qui aurait 1 000 kilomètres de long. Alors, comment on 1365 pourrait essayer d'optimiser le temps de tout le monde, tant du BAPE que des participants, pour éviter que les gens se déplacent inutilement ou même aient à prendre l'avion pour venir poser deux questions au BAPE.

Alors, c'est dans cette optique-là que nous faisons le test. Alors c'est pour ça que nous aimerions avoir votre impression au niveau faisabilité technique et quelle réception vous avez, 1370 comment votre attention est maintenue, même si vous n'êtes pas physiquement à l'endroit que la commission parle ou que le mémoire est présenté.

Alors, ce serait apprécié.

1375 Je vais maintenant appeler monsieur Claude Lambert qui est ici à Princeville. Bonjour, Monsieur Lambert, à vous la parole.

M. CLAUDE LAMBERT :

1380 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole. Alors, allez-y.

1385

M. CLAUDE LAMBERT :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1390 **Début de la phrase à la page 2 : « Je suis propriétaire d'une terre à bois [...] »**
Fin du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Lambert pour votre présentation.

1395

Tout à l'heure, à la page 2, vous avez donné des statistiques concernant la corrosion. Vous dites : « Document analyse des ruptures », ça c'est les fameux documents de l'Office national de l'énergie qu'on voit fréquemment?

1400

M. CLAUDE LAMBERT :

Il y a le document La Facture.

LE PRÉSIDENT :

1405

Oui. Au début, le document La Facture, ça, ça va, on a pu voir une présentation en lien avec ça.

M. CLAUDE LAMBERT :

1410

Puis l'autre, c'est l'Office national, oui « Analyse des ruptures dans les principaux réseaux pipeliniers du Canada et relevé des tendances ».

LE PRÉSIDENT :

1415

C'est ça. O.K. Donc, c'est fait par l'Office national. Donc, je voulais juste être certain qu'on identifiait bien le document.

Vous dites une phrase : « Je n'ai pas confiance en eux après avoir vu ce reportage. »
Bon, le fameux reportage de La Facture?

1420

M. CLAUDE LAMBERT :

Oui.

1425

LE PRÉSIDENT :

Dans une optique comme ça, c'est quel genre de système de contrôle de surveillance faudrait-il implanter ou contraindre Ultramar à suivre? Ce serait quoi le système qui à ce moment-là vous permettrait d'avoir une meilleure confiance ou de vous sentir plus en sécurité?

1430

M. CLAUDE LAMBERT :

1435 Moi, c'est par bateau. C'est la seule confiance que je peux avoir. Il est enterré puis
comme ils ont dit : « Va donc aux audiences du BAPE, ils font une chose extérieure. » Ils ne
peuvent pas faire extérieur, le pipeline est dans la terre. Tu sais, la corrosion extérieure, ils ne
peuvent pas la vérifier, enterré dans la terre, là. Puis une petite fuite, ils ne peuvent pas la
détecter, ça fait que moi, pour moi, la confiance que j'aurais c'est par bateau.

LE PRÉSIDENT :

1440 C'est dans sens-là. Votre confiance, ce n'est pas dans un système de contrôle, mais plus
dans le moyen de transport.

M. CLAUDE LAMBERT :

1445 C'est en plein ça, là. Parce que tout pourrit, puis il n'y a rien qui ne pourrit pas. Il n'y a rien
d'éternel, là. Ça fait que c'est sûr et certain qu'il va y avoir un bris en quelque part, là, puis moi je
le veux pas chez nous, puis je le voudrais pas chez mon voisin, puis je le veux pas en nulle part.

LE PRÉSIDENT :

1450 Très bien, c'est clair. Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1455 Oui, Monsieur Lambert, vous mentionnez que vous craignez une contamination de la
nappe phréatique qui alimente votre eau potable, finalement. Quelle sorte de puits vous avez
chez vous?

M. CLAUDE LAMBERT :

1460 Moi, j'ai un puits artésien.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1465 Il est à quelle profondeur, votre puits artésien?

M. CLAUDE LAMBERT :

1470 Nous autres, les veines, sont à 4 pieds, environ 4 pieds dans la terre, les veines d'eau.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Mais votre puits artésien, il a plus que 4 pieds?

1475 **M. CLAUDE LAMBERT :**

Oui, il a plus que 4 pieds, là, mais...

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1480

Il a combien? Il est à combien de pieds?

M. CLAUDE LAMBERT :

1485

Ah! Le puits artésien, là, je ne peux pas dire, je ne me souviens pas de ça, à combien est-ce qu'il est le puits artésien. C'est pas moi qui l'a fait creuser. Je sais que c'est un puits artésien, mais c'est pas moi qui l'a fait creuser. Mais de toute façon, pour le moment, moi, je reste pas sur ma terre à bois.

1490 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

O.K. À quelle distance l'oléoduc va passer de votre puits?

M. CLAUDE LAMBERT :

1495

Non, j'en ai pas de puits sur la terre.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1500

Vous n'avez pas de puits?

M. CLAUDE LAMBERT :

1505

Non. Mais c'est parce que mettons que je veux me bâtir sur la terre ou quelque chose de même, moi, là, il va être là. Tu sais, c'est dans nos projets nous autres de s'en aller sur la terre.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

O.K. Parfait, merci. Je n'ai pas d'autres questions.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions pour votre présentation. Nous allons maintenant inviter le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, monsieur Denis Villeneuve qui est présent à Saint-Étienne, donc à s'avancer à la table des intervenants à Saint-Étienne.

1515

M. DENIS VILLENEUVE :

Bonjour. C'est monsieur Martin J. Côté, le président du Syndicat, qui va faire la présentation.

1520

LE PRÉSIDENT :

Martin J. Côté et vous, et vous êtes monsieur Villeneuve, c'est ça?

1525

M. DENIS VILLENEUVE :

C'est ça.

M. MARTIN J. CÔTÉ :

1530

Moi, je suis président du Syndicat, Denis c'est mon directeur adjoint à la mise en valeur.

LE PRÉSIDENT :

1535

Alors, à vous la parole.

M. MARTIN J. CÔTÉ :

Merci beaucoup de nous entendre et de nous recevoir aujourd'hui.

1540

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Le Syndicat des propriétaires forestiers [...] »

Fin du mémoire.

1545

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre mémoire, Monsieur Côté. Justement, le fameux fonds que vous mentionnez, vous dites que vous êtes en négociation ou vous discutez avec Ultramar actuellement, pouvez-vous nous donner plus de détails?

1550

M. MARTIN J. CÔTÉ :

1555 Bien c'est que suite à la signature de l'entente cadre entre la confédération et Ultramar, nous avons immédiatement entamé des pourparlers concernant le fonds d'aménagement forestier.

1560 Les étapes de la négociation sont toutes terminées. Il y a un projet qui leur a été déposé et eux, ce qu'ils disent, c'est que dépendamment de qu'est-ce que le BAPE va répondre et le ministère de l'Environnement, ils vont accepter ou non le projet de fonds d'aménagement forestier.

LE PRÉSIDENT :

1565 Mais à prime abord, Ultramar est réceptif à un montant de 3 \$ par mètre cube. Excusez-moi, de 3 \$ par mètre de pipeline installé, excusez-moi.

M. MARTIN J. CÔTÉ :

1570 Mètre linéaire, c'est ça. De ce qu'on a entendu de messieurs Bergeron et St-Laurent c'est qu'eux s'engageaient à vendre auprès de la compagnie Ultramar le 3 \$ du mètre, advenant le cas que le ministère de l'Environnement acceptait notre projet.

LE PRÉSIDENT :

1575 Très bien. J'aurais un autre petit point à vérifier avant de laisser la parole à mon collègue. Vous avez mentionné que, disons, on a un mètre cube de bois ou de biomasse forestière dégage ou retire .66 tonne de CO2. Dans votre mémoire, vous avez dit : « 15 000 mètres cubes de bois permettraient le stockage supplémentaire annuel de plus de 10 000 tonnes de CO2. » Donc, c'est parce que je suis à la recherche de références, justement, diverses. Ça ici, vous avez fait une note de bas de page, mais à partir de quel document, est-ce que vous avez le document que
1580 vous pourriez nous donner en référence où vous avez pris ce chiffre-là?

M. DENIS VILLENEUVE :

1585 Je crois que sur le site de Ressources naturelles Canada, sur le carbone atmosphérique. Le chiffre, c'est : pour faire une tonne sèche de bois, en moyenne, ça prend 1.4 tonne de CO2 pour produire une tonne de bois sec. Alors, faites le calcul, là : 1 tonne de bois c'est 2 tonnes de bois verts, environ, et c'est comme ça que le calcul est fait.

1590 **LE PRÉSIDENT :**

Excellent, je vous remercie. Je vais donner la parole à mon collègue.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1595 Oui bonjour, Monsieur Côté. Dans votre mémoire, il est question que selon vous, qu'un enfouissement à 90 centimètres est insuffisant. Est-ce que vous pourriez nous expliquer les raisons qui vous incitent à dire que c'est insuffisant?

M. MARTIN J. CÔTÉ :

1600 Bien dans l'entente cadre ciblée entre l'UPA et Ultramar, on s'est fait expliquer par les gens d'Ultramar et aussi l'expertise qu'il y avait sur d'autres pipelines, que la profondeur qui était proposée, soit .9 mètre en forêt ou 1.2 en agricole était suffisant. Par contre, dans nos assemblées de propriétaires forestiers et par le fait même producteurs agricoles, parce qu'un producteur agricole est également en bonne partie un propriétaire forestier, pour eux, la crainte qu'ils ont c'est que .9 mètre en forêt ou 1.2 au niveau agricole, c'est insuffisant.

1610 Ça fait qu'eux ce qu'ils disent, c'est qu'il faudrait que le tuyau soit enfoui plus profond pour avoir moins de chance possible de pouvoir l'abîmer. Parce que si je prends au niveau forestier, un propriétaire forestier, mettons que sa terre à bois est coupée par le pipeline et que les vanes de bois s'en vont chercher le bois qui est l'autre côté du pipeline, bien ils ont tous peur qu'à un moment donné, même s'il y a un ponceau de fait par Ultramar, que ça ne puisse pas soutenir le poids. Et de même que si un propriétaire qui a ses machines forestières s'en va passer dans l'emprise du pipeline, bien c'est toujours la crainte à un moment donné que ce soit dans un milieu humide qu'ils puissent l'abîmer. C'est surtout ça.

1615 Donc, le propriétaire ce qu'il dit, c'est si le tuyau était enfoui plus profondément ça serait plus acceptable.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1620 Parce que vous êtes conscient, en bout de ligne, que si en forêt on fait un enfouissement plus profond, évidemment le déboisement va être en conséquence, c'est-à-dire qu'il va être plus considérable.

M. MARTIN J. CÔTÉ :

1625 C'est sûr et certain que là, c'est une emprise de 18 mètres qui est proposée pour un tuyau enfoui à .9 mètre. Mais si ça prend une emprise supplémentaire – puis là je choisis très bien mes termes – une emprise temporaire, une aire temporaire d'aménagement où est-ce que Ultramar, s'il a besoin d'avoir plus large, il pourrait l'avoir à la condition que quand le tuyau va être installé, de pouvoir reboiser l'aire temporaire.

1630 Je veux dire, à ce moment-là, je pense que le propriétaire pourrait accepter ça, mais au moins il est sûr qu'il aurait la paix au niveau de la profondeur du tuyau.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait, je vous remercie, Monsieur Côté.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Par contre, le promoteur a laissé entendre qu'il pourrait avoir aussi besoin d'une emprise permanente additionnelle, parce que s'il a des travaux à faire d'entretien ou de modification à son pipeline, donc il faut qu'il se maintienne une bande plus large.

1645

Donc, c'est bien certain qu'il faut envisager des conséquences à un pipeline enfoui plus profondément, ça implique fatalement une emprise permanente aussi plus large, surtout qu'on passerait de .9 à 2 mètres. Et le promoteur a fait ses calculs, lorsqu'il s'en va dans des secteurs où les boisés sont à haute valeur. Il dit : « Je réduis pour de courts tronçons à 12 mètres aussi mon emprise, mais il faut que j'aie des aires de travail de part et d'autre du secteur de 12 mètres. »

1650

Alors, c'est évident, là, si on va à 2 mètres de profondeur, ça change la donne à ce niveau-là aussi.

1655

Ce que j'aimerais aussi souligner, c'est que la commission regarde l'argumentaire, elle regarde aussi ce qui se fait ailleurs au Canada, et ce qui ressort en plus de ça, c'est : là, où il y a de la réglementation, ça ne dispense pas les gens, même si le pipeline est plus profond, ça ne dispense pas les gens de contacter le promoteur avant d'utiliser de la machinerie inhabituelle où à ce moment-là, le promoteur aménage néanmoins les terrains.

1660

C'est que ça ne veut pas dire qu'en mettant à 2 mètres de profondeur, ça dispenserait les gens de devoir contacter le promoteur à chaque fois qu'ils veulent traverser avec une machinerie inhabituelle ou ça dispenserait les gens de ne pas passer par des chemins d'accès aménagés par le promoteur.

1665

Alors, c'est pour ça, là. Nous on va l'examiner, on va recreuser cette question-là. Nous, notre job là-dedans, c'est de donner l'éclairage le plus objectif possible dans ces situations-là. On prend note que les gens voudraient avoir 2 mètres. Nous, on va regarder si ça changerait quelque chose ce fameux 2 mètres-là, et on va donner le meilleur avis qu'on peut dans les circonstances.

1670

Mais nous, on va creuser cette demande-là, mais ce n'est pas parce que les gens font une demande que le BAPE dit : bien, parce que les gens veulent ça, c'est ça qu'il faut faire. Ce que le BAPE examine, c'est l'argumentaire. Les gens veulent ça, maintenant quels sont les arguments invoqués? Est-ce que la demande est intéressante et justifiée dans les circonstances ou pas?

1675

1680 C'est le job de la commission de faire ce travail-là, un peu comme vous l'avez mentionné d'ailleurs plus tôt dans votre mémoire. Alors, c'était aussi cette petite précision-là que je voulais vous apporter.

M. DENIS VILLENEUVE :

1685 Peut-être une précision aussi, c'est que le tracé suit essentiellement les lignes de transport d'énergie d'Hydro-Québec. Il a été demandé de le mettre en dessous, dans l'emprise d'Hydro-Québec, ce qui aurait évité de couper des arbres supplémentaires. Ce qui a été impossible, parce qu'Hydro-Québec craint des problèmes éventuels d'induction d'électricité, en tout cas, avec le pipeline. Mais l'espace de travail, lui, il peut être en dessous des lignes électriques. Il n'y a pas de nécessité d'augmenter l'emprise, ils ont juste à mettre la terre du côté
1690 des lignes hydroélectriques.

Si on passait carrément en plein bois, le tracé actuel, je comprendrais ce que vous dites, là, mais il y a un côté qui va être en dessous de la ligne électrique. Alors, je ne pense pas que la question de la largeur de l'emprise entre en ligne de jeu, le long de l'emprise électrique.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Le promoteur pourra me rectifier, mais ce qu'il nous a confié en première partie de l'audience, il a dit qu'il avait pu réduire son emprise, disons, de 23 à 18 mètres, justement parce
1700 qu'il tentait de tirer profit de la proximité de l'emprise d'Hydro-Québec, notamment, mais s'il enfouit son pipeline à 2 mètres, ça va faire un tas de terre plusieurs fois plus gros que le tas à .9 mètre. Il va falloir qu'il gère ça d'une quelconque façon aussi, un tas qui serait peut-être, je ne sais pas 3, 4, 5 fois plus grands aussi.

1705 C'est ça qu'il faut mesurer dans cette histoire-là. Mais si vous avez des démonstrations, si vous êtes capable de nous le démontrer, mais ça on bien ouvert, là, vous pourrez nous envoyer des compléments sur votre mémoire, si vous êtes capable de nous démontrer que ça ne nécessiterait pas plus d'emprise en milieu boisé, la commission est très ouverte.

1710 Comme je vous dis, nous allons faire les vérifications, mais si vous avez de l'information démontrant que c'est possible, autrement dit, de le faire sans problème, votre information est la bienvenue. Mais disons que de notre côté, notre job c'est de rechercher les arguments pour dire oui ou non à une proposition.

1715 Mais si vous avez des éléments à nous communiquer en faveur de ça, c'est bienvenu.

M. MARTIN J. CÔTÉ :

Je vous remercie beaucoup.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous vous remercions pour votre mémoire.

1725 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Merci, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

1730 Je vais maintenant inviter monsieur Serge Labrie qui est à Saint-Étienne.

M. SERGE LABRIE :

Alors bonjour, Messieurs les commissaires.

1735

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

1740 **M. SERGE LABRIE :**

Alors premièrement, avant de lire mon texte, c'est un court texte d'une page, donc la présentation va être quand même très rapide. Je voudrais juste faire quelques petits préalables, parce que j'ai assisté à l'ensemble des mémoires de cet après-midi.

1745

Vous m'avez un petit peu ébranlé tantôt par les opinions tranchées que vous avez eues, principalement quand la Ville de Lévis a émis son mémoire. Aussi, quand la madame a parlé, moi, j'ai des terres, il y en a qui n'ont pas de terre, donc mon point de vue est peut-être plus, pas important mais a peut-être préséance. Je dois avouer que ça m'a un peu intimidé. Moi, j'en ai pas de terre sur le site de l'oléoduc.

1750

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous parler un petit peu plus fort, nous avons de la difficulté... Un petit peu plus loin du micro, excusez. Donc, un peu plus loin du micro. Vous éloignez peut-être à 6 pouces du micro.

1755

M. SERGE LABRIE :

Parfait. Alors, ce que je disais c'est que ça reflète bien finalement le danger dans un dossier comme ça d'opposer les différents groupes dans ça. Les gens qui possèdent des terres, les producteurs forestiers, tout ça.

1760

1765 Moi, j'ai énormément de respect pour les gens qui vont être directement concernés dans ce projet-là, et je souhaiterais qu'ils aient 20 puis 30 fois plus que ce que Ultramar va leur offrir. Mais il reste quand même qu'il y a peut-être des points de vue qui peuvent enrichir le débat et c'est pour ça, finalement, qu'au lieu de m'en aller tantôt, après quelques interventions que j'ai entendues, j'ai décidé de rester.

1770 Je salue le courage des gens qui viennent défendre leur point de vue.

Donc, je donne mon point de vue un petit pour donner un élément nouveau que j'appellerais la somme des inconvénients. Alors, le texte que j'ai fait est un peu dans ce sens-là.

1775 C'est sûr que si on regarde quand le CN a fait sa voie ferrée pour traverser le Canada au début du siècle, il n'y avait pas d'opposition, il n'y avait pas de BAPE, on n'était pas dans le même phénomène du développement durable qu'on est actuellement.

1780 On prend juste Ultramar, quand ils se sont implantés il y a 30 ans à Lévis, bien ils sont rendus à peu près quatre fois plus gros, mais ça ne repasse plus, ça, en audience, tout le terrain supplémentaire qu'ils prennent, tous les inconvénients nouveaux. Ça a passé une fois, puis dans le temps il n'y avait pas eu d'audiences publiques, ils se sont implantés. Maintenant, ils multiplient par trois ou par quatre, puis ça va comme ça.

1785 Donc, c'est sûr que s'ils font un oléoduc, ils sont capables de ramasser ou, à tout le moins, d'amener des points de vue reliés à ça. Mais je pense que c'est de bon aloi puis c'est de bonne guerre. On l'a fait dans le cas de Rabaska, puis on le fait aussi dans le cas de l'oléoduc, puis la Ville de Lévis l'a fait dans ce sens-là, puis il va y avoir d'autres intervenants qui le font dans ce sens-là aussi.

1790

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Alors je m'appelle Serge Labrie [...] »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] sécurité compromise... »

1795

On peut dire les montants d'argent que les gens vont recevoir pour ça. Donc, il va rester une somme des inconvénients, puis on n'a jamais tenu compte, depuis tous les temps, de ces sommes d'inconvénients-là.

1800 Alors j'aimerais ça, moi, peut-être qu'au niveau du BAPE, ce soit un élément qui soit tenu en compte.

1805 Les grandes entreprises, dont Ultramar, jouent de plus en plus un rôle de citoyen corporatif bien impliqué dans leur milieu. On peut les féliciter, mais on peut dire aussi que le milieu les amène à ça progressivement. Je pense que de plus en plus, ils savent qu'ils causent

des inconvénients, et à ce titre-là, ils sont de plus en plus dans des perspectives où ils doivent compenser.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1810

Début de la phrase à la page 2 : « Ultramar s'implique dans plusieurs [...] »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] montant annuel de 300 000 \$. »

1815

Nous, on a certaines réserves, on n'a pas les mêmes visions qu'eux. On se dit, on ne demandait pas qu'Ultramar contribue à un fonds de 300 000 \$ par année pendant 50 ans, mais on se disait : si pendant 5 ans, ils contribuent à un fonds qui capitalise, les retombées de ce fonds-là pourraient servir à des projets qui sont novateurs dans le milieu.

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

1820

Début de la phrase : « Alors l'idée de retombées sociales [...] »

Fin du mémoire.

1825

Alors, je veux faire une petite conclusion. C'est sûr que ce qu'on vous demande là, c'est qu'on vous invite à l'audace. Je pense que vous êtes devenus des experts pour protéger l'omble de fontaine dans la rivière ou des choses comme ça. Je pense que c'est votre rôle, c'est votre rôle qui est bien campé. Mais ce qu'on dit c'est que malgré toutes les compensations qui vont être données à tous les gens qui sont concernés, puis les producteurs forestiers viennent aussi eux de demander un fonds, il y a des raisons pourquoi les gens demandent ces choses-là. C'est que tout ne sera jamais compensé.

1830

Alors, là, on ne parle pas de la friterie du coin, on parle d'une multinationale qui fait des millions, pour ne pas dire des milliards de dollars. Alors ce qu'on dit, c'est que le montant qu'ils peuvent mettre dans ça, si on parle d'un montant de 300 000 \$ ou 500 000 \$ c'est une goutte d'eau, puis on pense que ça devrait aller maintenant comme d'un automatisme.

1835

Vous disiez tout le temps, vous l'avez fait sortir en relief par différentes organisations, les relations ont l'air être bonnes entre la Ville de Lévis puis Ultramar, entre les producteurs forestiers puis Ultramar, tout ça. Mais vous savez, quand c'est le temps de déboursier, ça va au-delà de la beauté des relations.

1840

De toute façon, pour avoir été dans ces domaines-là depuis tellement longtemps, c'est toujours facile, autour d'une table, d'avoir les sourires puis d'avoir du monde qui collabore, c'est quand on ouvre le portefeuille qui commence à y avoir des difficultés, et dans cette optique-là, moi, je pense qu'on doit aller au-delà du fait que ces groupes-là établissent maintenant des bonnes relations.

1845

1850 Moi-même, je l'ai rencontré le président d'Ultramar, puis tout ça, mais je pense que ça va au-delà de ça, puis ce que je vous demande c'est un peu comme de l'audace en disant : il y a des choses qui vont être compensées, puis il y a des choses qui ne le seront jamais. Et à ce titre-là, les demandes qui pourraient être faites dans ce sens-là, pourraient recevoir une oreille attentive.

 Alors, c'était le sens de l'intervention que je voulais faire.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

 Alors il faut aussi bien interpréter le sens de notre intervention, Monsieur Labrie.

1860 **M. SERGE LABRIE :**

 Je comprends très bien le mandat du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

1865 Laissez-moi parler. C'est que dans le cas des compensations, par exemple tout à l'heure c'était très intéressant d'entendre les gens parler du fonds de compensation en milieu forestier, parce que là, on pouvait attacher un impact difficilement atténuable à une compensation. Disons, avec ça, moi, je suis personnellement très à l'aise avec ce type de mécanisme-là.

1870 Bien entendu, les gens ont le droit à leur opinion, vous avez droit à votre opinion, j'ai droit à mon opinion. Pour moi, dans ma psychologie, dans ma vision des choses, les compensations doivent être en lien avec l'impact. Mais avant de parler de compensation, il faut atténuer l'impact. Dans ce sens-là, le mémoire précédent était très bien présenté parce qu'il disait : « Il faut d'abord atténuer l'impact, et l'impact résiduel doit être compensé en rapport avec les
1875 inconconvénients que les producteurs forestiers vont subir. »

 Alors ça, il y a une très belle logique derrière cette problématique-là. Où c'est plus difficile à suivre, si quelqu'un arrive avec le 300 000 \$. Pourquoi 300 000? Pourquoi pas 500 000? Pourquoi pas 100 000? Et c'est dû à quelle valeur environnementale perdue?

1880 Parce que là, ce qu'on nous demande, c'est de nous prononcer en disant : bien parce qu'on veut ça, il faut que le BAPE le recommande. Non, le BAPE fait des enquêtes. Le BAPE examine des problèmes. Soulevez-nous le problème. Dites-nous il est où l'inconvénient ou il est où, l'irritant. Nous, on va regarder ça, on va dire : bien, oui, on peut l'atténuer entièrement. Ça
1885 s'arrête là. Non, il ne peut pas être atténué entièrement. Maintenant, qu'est-ce qu'il faudrait faire. Mais en lien avec l'impact. Vous comprenez?

1890 Je peux aussi comprendre très bien que des organismes me disent : bien Ultramar est un organisme à but lucratif, Ultramar a un rôle social, Ultramar devrait aider les organismes, être présent dans le milieu, et cetera. Ça c'est une autre paire de manches.

1895 Là, actuellement, ce qu'on regarde avant tout, ce sont des impacts. Si les gens nous rattachent ça à des inconvénients, la commission va regarder l'inconvénient, va tenter de l'atténuer directement, soit en déplaçant le tracé, des choses comme ça, mais avant de penser, autrement dit, à une compensation financière. Ça c'est très, très clair. Les commissions du BAPE ont toujours raisonné de cette façon-là. Nous ne sommes pas les premiers à raisonner ainsi.

1900 Ce qu'on veut, c'est que tout le monde comprenne bien dans quelle optique le BAPE travaille. Ce n'est pas nouveau, ce qu'on vous dit là. Il y a 200 quelques commissions qui sont passées avant nous et cette notion-là de compensation est chère à des dizaines de commissions d'enquête qui sont passées avant.

1905 Alors, les gens peuvent être en désaccord avec nous. Nous sommes dans une démocratie, je respecte que les gens ne soient pas d'accord avec moi, mais ce que je demande en contrepartie, c'est que les gens aussi acceptent que nous ne soyons pas d'accord avec eux, mais ça ne change rien sur le fond de l'histoire. L'important c'est de se respecter.

Alors sur ce, je vais laisser la parole à mon collègue, Monsieur Lafond.

1910 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

En fait, j'ai une seule question, et j'aimerais savoir pourquoi vous dites que le projet d'Ultramar serait un projet irritant dans le milieu?

1915 **M. SERGE LABRIE :**

Bien, en même temps je vais répondre aussi premièrement à l'argumentation, puis je vais prendre votre deuxième point de vue.

1920 Moi, je pense que dans un projet comme ça... premièrement, on ne vous demande pas de forcer Ultramar à verser des montants d'argent. Je pense qu'on est capable de faire le lobbying auprès d'Ultramar. Moi, la piste sur laquelle je vous ai amené, puis c'est celle que vous avez reprise d'une certaine façon, puis ça va répondre à votre question, Monsieur Lafond. C'est qu'au total, à mon avis à moi, peut-être que je me trompe, mais il restera toujours la somme des inconvénients. Je pense que vous ne pourrez jamais compenser à 100%. Il y a des efforts qui se font, il y a des démarches qui se font, il y a des choses concrètes, mais vous ne pourrez jamais compenser à 100% les inconvénients d'un projet comme ça.

1930 Alors à ce titre-là, si on n'est pas capable de compenser à 100% la somme des inconvénients, pourquoi il n'y aurait pas une compensation financière pour ces inconvénients-là non compensés. Maintenant, c'est dans cette optique-là que je le rattache au mandat du BAPE. tout ça. Je le sais que vous n'avez pas à faire de philanthropie puis ce n'est pas votre objectif.

Maintenant, Monsieur Lafond, vous demandez quels sont les inconvénients qui ne sont pas compensés? Je pense que vous êtes des experts en la question. Les gens viennent ici vous

1935 dire : bon bien, moi il y a des inconvénients de sécurité qui ne seront pas compensés. Il y a des inconvénients de visibilité, tout ne sera jamais comme c'était antérieurement.

Moi, je participe pas à toutes les audiences puis je ne ferai pas les centaines de lectures que vous allez faire, mais je suis convaincu que vous ne serez pas capable de mettre dans une
1940 colonne, la totalité des inconvénients puis la totalité des corrections à ces inconvénients-là. Moi, je pense qu'il va rester une somme déficitaire.

Maintenant, si je me trompe, bien vous aurez eu raison. Mais à mon avis à moi vous allez peut-être compenser 75%, 80%. Il y a des gens dans ça qui ne seront pas satisfaits. Il y a des
1945 gens qui vont maintenir leur insécurité. À Lévis tantôt, la Ville a dit : il y a des inconvénients liés à Ultramar la raffinerie. Il va y avoir aussi des inconvénients reliés à Ultramar l'oléoduc, tout ça.

Alors, au total c'est un peu ça qu'on vous demande sans être capable... Je le sais bien que si j'avais une grille à vous donner pour évaluer ça de façon exhaustive, ce serait plus simple,
1950 plus facile, mais moi je pense qu'il va rester au total une somme des inconvénients qui ne sera pas couverte et c'est ça qu'on pense que... Moi, je pense qu'il devrait toujours y avoir, dans tous les grands projets, une compensation automatique de l'ensemble du milieu.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

1955 Merci beaucoup, Monsieur Labrie.

LE PRÉSIDENT :

1960 Merci, Monsieur Labrie pour votre intervention. Nous allons maintenant inviter monsieur Marc Giroux, qui est présent ici à Princeville pour une intervention verbale.

M. MARC GIROUX :

1965 Bonjour, mon nom c'est Marc Giroux, copropriétaire de la Ferme Kalexstar avec mon épouse et mes quatre enfants à Saint-Valère.

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

1970 **L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Nous exploitons une ferme laitière [...] »

Fin de la phrase à la page 1 : [...] de 10 pieds de profondeur. »

1975 Ceci éviterait de construire un pipeline en zigzag, à savoir passer en dessous des fossés, des cours d'eau, et cetera, tout le temps augmenter, diminuer les profondeurs.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « De plus à force de changer de profondeur [...] »

1980

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] sans compter la perte d'efficacité reproductive. »

En passant, une vache qui se décyclo pendant 21 jours coûte environ 5 \$ par jour pour une bête non gestante. C'est des coûts supplémentaires pour équilibrer notre ration alimentaire en protéines, énergie et minéraux; des aliments de moindre qualité engendreraient des pertes de production dont les revenus de lait.

1985

Un exemple, c'est facilement facile de perdre 100 litres de lait par jour par un manque de qualité de production laitière. Si on le multiplie par 365 jours à 75 \$ du 100 litres de lait, ça représente des coûts importants.

1990

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Alors après toutes ces années de travail [...] »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] de nos rotations de culture. »

1995

Exemple, parcelle de luzerne, si on resème juste la partie touchée par le pipeline, si on la resème puis que ça pousse plus en luzerne, puis que le restant du champ est en champ de graminées, bien ça ne fait pas homogène, ça ne fait pas un champ homogène. Donc, les dates de coupe, le temps de séchage, et cetera, tout devient déréglé, ça fait que ça cause un dérèglement en quelque part.

2000

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « Étant donné que ces champs [...] »

2005

Fin du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

2010

Merci, Monsieur Giroux. J'aurais une question, je considère ça presque comme une invitation de votre part. Vous dites :

2015

« Selon certains documents que j'ai en ma possession, il est démontré qu'après plusieurs années, après le passage du pipeline, des pertes de rendement sont observées et plus personne n'est là pour payer les pertes et les dommages. »

Alors c'est un aspect bien entendu que la commission est intéressée à examiner en vu de son rapport. Est-ce que vous auriez des références à nous donner de certains des articles à ce moment-là, qui traitent de vérification de baisse de rendement?

2020 **M. MARC GIROUX :**

Ils sont dans ma valise.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Dans votre valise. Donc, il serait possible de nous les communiquer?

2030 **M. MARC GIROUX :**

C'est la seule copie que j'ai présentement.

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais seulement nous communiquer à ce moment-là la référence bibliographique, nous, on va se débrouiller pour essayer de mettre la main sur l'article. Vous pourriez donner ça à madame Gélinas ou à madame Olivier à l'arrière? Ce serait apprécié. On peut compter sur vous, je vous remercie.

2040 Monsieur Lafond?

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2045 Oui, moi aussi j'ai une petite question. Vous mentionnez que vous allez connaître seulement rendu chez le notaire, les clauses et les compensations et que vous ne connaissez pas à l'heure actuelle ce qui est offert par Ultramar, mais est-ce que vous avez déjà eu quelqu'un qui s'est présenté chez vous, un représentant d'Ultramar?

2050 **M. MARC GIROUX :**

Ça fait quatre ou cinq fois qu'il vient, la personne.

2055 **M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :**

Bon. Et il ne vous a jamais laissé copie par exemple de l'entente?

2060 **M. MARC GIROUX :**

Bien, une fois, il est venu puis il n'avait pas les bons champs. Il n'avait pas pris les bons champs. Ça fait que là, je lui ai dit : regarde, c'est juste à côté qu'il faut que tu prennes. Puis là, je lui avais mentionné que j'avais des terrains supérieurs, parce que lui avait pris un sol moyen. Je lui ai fait la preuve que j'avais des rendements supérieurs à la moyenne, donc la qualité du sol était meilleure puis je lui avais mentionné aussi que j'avais des terrains drainés, puis il m'avait

2065 mis comme terrains non drainés. Ça fait qu'à deux reprises, il m'a proposé des choses qui ne correspondaient pas à ma réalité. Ça fait que je ne sais pas encore c'est quoi la valeur qu'il compte donner à son passage.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2070 Donc, autrement dit, vous n'êtes pas tellement satisfait du représentant que Ultramar vous a envoyé?

M. MARC GIROUX :

2075 Bien, je pense que jusqu'à date, je n'ai pas eu réponse à mes questions, puis c'est qu'ils m'ont demandé, ils m'ont proposé des choses, mais ils veulent que je signe ces papiers-là, mais moi je ne suis pas en accord avec ça.

2080 J'ai les preuves, comme je parlais d'analyse de groupe, j'ai des résultats de rendement de fourrage à l'hectare supérieurs à la moyenne du groupe. Puis la dernière fois, il a pris ça en note, tu sais, que j'avais des rendements supérieurs. Donc, pourquoi me considérer, le type de sol chez nous, comme un type moyen, parce que j'ai des rendements supérieurs. Ça fait qu'en quelque part, le prix est différent, des compensations.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2085 Mais s'il en arrivait à évaluer correctement, finalement, en fait, les compensations selon le rendement, selon la valeur de votre sol, et cetera, est-ce que vous seriez satisfait, est-ce que vous auriez objection à ce que le pipeline passe sur vos terres?

2090 **M. MARC GIROUX :**

2095 O.K. Si je suis venu faire une présentation d'un mémoire, c'est qu'à quelque part il y a des choses que je ne suis pas vraiment en accord, O.K.? Soit la profondeur, soit si on bouleverse mes terrains, comme je vous ai expliqué, la vie microbienne du sol, et cetera, ça va prendre combien d'années avant que le sol se replace et il y a un paquet de choses que j'ai mises là-dedans, que je n'ai pas encore de réponse avec le représentant d'Ultramar.

2100 À chaque fois qu'il vient chez nous, il prend des notes mais je n'ai jamais de réponse sur les questions que je lui pose. Ça fait que comme on parle que le projet veut s'installer fin 2007 et jusqu'en 2008, bien j'aimerais ça savoir c'est quoi que je vais avoir comme compensation avant de dire que je serais satisfait.

2105 Puis étant donné que j'ai des terrains drainés, bien il faut que je sois assuré que le drain va passer à une certaine profondeur. Je n'ai aucune réponse à ça. Puis là, si on arrive puis on dit : bien là, Monsieur, il faudrait aller signer un papier pour la servitude, et cetera. Regarde, je n'ai même pas toutes les réponses à mes questions.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

Parfait, merci, Monsieur Giroux.

2110

LE PRÉSIDENT :

J'aurais une dernière question pour vous. Vous dites : « Nous sommes en train d'installer un système de semi direct », c'est-à-dire travail minimum du sol. Par rapport au mode traditionnel, c'est quoi la différence entre les deux?

2115

M. MARC GIROUX :

C'est que le semi direct, c'est qu'on n'a plus besoin de labourer le terrain, de herser le terrain ou de « vibroter » le terrain. On sème récolte après récolte, par-dessus l'autre récolte qui est déjà là. Donc, après les deux, trois premières années, le sol se restructure par lui-même puis ceux qui font la job de restructurer le terrain, c'est les vers de terre.

2120

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est intéressant.

2125

M. MARC GIROUX :

C'est que si on arrive puis on dit : bien regarde, chez vous, là, comme chez moi, le pipeline passe en diagonal, O.K., donc les lignes électriques sont en obliques sur mon terrain. Ça fait que pour mettre le pipeline, bien il faudrait couper le terrain tout en biais, déplacer 100 pieds de terrain, en tout cas, pour installer leur pipeline, bouleverser le terrain. Moi, je me dis, à quelque part, il y a quelqu'un qui travaille pour moi, c'est les vers de terre, O.K.?

2130

2135

Puis ça va prendre combien d'années... J'ai parlé avec une personne qui est justement une des personnes qui s'occupe de la technique du semi direct, puis ils disent : si les gens font bien attention d'enlever la première couche arable, ça peut prendre environ cinq ans avant de retrouver la vie dans ton sol. Puis si la deuxième couche est mêlée un petit peu avec la première, tu peux t'attendre entre 10 à 15 ans avant que tes vers de terre reviennent faire le travail qu'ils faisaient auparavant.

2140

Ça fait qu'à quelque part, il y a des choses qui n'ont pas été prises en considération par la compagnie Ultramar, dont nos amis les vers de terre.

2145

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Parce que votre grande crainte dans le secteur de l'emprise, c'est que le sol devienne trop compacté?

2150

M. MARC GIROUX :

2155 Bien, c'est parce qu'ils nous disent qu'ils vont faire le suivi sur une période de deux à trois ans pour voir si les rendements ont été affectés. Mais nous autres, au niveau du club d'encadrement technique, au niveau du semi direct, ils nous disent complètement le contraire, que ça peut aller entre 5 à 15 ans, tout dépendant comment le terrain a été bouleversé.

2160 Ça fait que c'est ça que je dis. Après quelques années, cinq, sept, huit ou dix ans, s'il y a encore des dommages, parce que dans l'entente cadre avec l'UPA, ils nous disent, une des premières clauses, c'est qu'ils vont nous remettre dans la condition qu'on était auparavant. Mais la condition qui était auparavant, il faudrait qu'ils inoculent le terrain de bactéries, de vers de terre, et cetera. Tu sais, c'est ça l'affaire, là. Puis c'est là-dessus que j'ai aucune réponse de la compagnie Ultramar. Comment ils vont faire pour nous remettre dans la même condition qu'on était au départ?

2165

LE PRÉSIDENT :

2170 Intéressant. Ça le semi direct, on peut avoir plus d'information... Vous avez fait allusion à un comité?

2170

M. MARC GIROUX :

Un club agro-environnemental.

2175

LE PRÉSIDENT :

O.K. Agro-environnemental et ça c'est un club québécois?

2180

M. MARC GIROUX :

Oui, c'est Club agro-environnemental des Bois-Francis, section semi direct.

LE PRÉSIDENT :

2185

O.K. Merci pour la référence.

M. MARC GIROUX :

Puis j'ai d'autres noms que je peux vous donner, là.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien éventuellement, ce serait le bienvenu si vous pouvez nous donner d'autres références. On va commencer par examiner...

2195 **M. MARC GIROUX :**

C'est parce que ce côté-là, qui est un peu abstrait pour la plupart des gens, les vers de terre, on va les chercher pour aller pêcher, sauf qu'ils ont une certaine utilité en culture.

2200 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie beaucoup.

M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire :

2205

Merci, ça a été intéressant vos vers de terre.

LE PRÉSIDENT :

2210

Alors, il est maintenant 16 h 40, nous allons arrêter la séance de cet après-midi pour l'heure du dîner, mais avant de l'arrêter, oui, on me fait des signes. Il y aurait 2 informations sur la rectification. J'inviterais monsieur Guy Turcotte à s'avancer tout d'abord.

2215

Alors, Monsieur Turcotte, on s'entend sur le principe de la rectification. C'est pour apporter une précision sur un fait qui a été traité tout à l'heure, pas pour commenter ce que quelqu'un a dit. Alors, je vous laisse aller.

M. GUY TURCOTTE :

2220

D'accord, j'espère que je comprends bien le principe, mais ce n'est pas pour tout à l'heure, c'est pour hier soir.

2225

Hier soir, Monsieur le président, vous avez fait une intervention avec un propriétaire et puis vous avez parlé des dates que l'UPA avait... et que vous aviez posé vous autres mêmes la question à l'UPA, à quelle date ils avaient reçu le mandat de négocier pour les propriétaires.

La question est en DQ8, la réponse est en DQ81. La réponse de l'UPA : « C'est décembre 2005 », on présume décembre 2005, ça serait lors du congrès.

2230

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. GUY TURCOTTE :

2235 Bon, moi, j'ai une rectification là-dessus ici. C'est que j'ai une lettre ici datée du 28 juin.
Ça c'était une lettre réponse à la lettre du 13 juin qu'on avait envoyé une pétition contre la *Loi d'expropriation*. Puis la lettre elle se termine par : « L'union des producteurs agricoles a cependant entrepris, depuis un certain temps des négociations, auprès de la compagnie Ultramar. » O.K.? Cette lettre-là m'a été envoyée le 28 juin 2005, et elle est signée par Jean
2240 Larose le directeur général.

Ce qui veut dire que l'information qui vous a été donnée est erronée. C'était ma précision.

LE PRÉSIDENT :

2245 Très bien. Je vous remercie on va examiner cette question.

M. GUY TURCOTTE :

2250 Je vais la déposer en arrière, l'erronée?

LE PRÉSIDENT :

2255 Oui s'il vous plait, à l'attention de madame Gélinas. Ça fait qu'on va essayer de faire la concordance des dates. Je vous remercie.

M. GUY TURCOTTE :

2260 Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2265 Je vais maintenant inviter monsieur Louis Bergeron, d'Ultramar, à s'avancer à la table des intervenants.

Alors bonjour, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

2270 Bonjour, Monsieur le président. Donc, effectivement nous aurons des rectificatifs aux mémoires et aux transcriptions.

LE PRÉSIDENT :

2275 Alors, comme vous avez indiqué hier, donc sept à dix jours après la réception des transcriptions.

M. LOUIS BERGERON :

2280 On m'informe que les premières transcriptions commencent à rentrer sur le site Internet. Alors l'équipe se met à pied d'œuvre dès demain matin pour préparer les rectificatifs qui devront commencer à arriver à la commission, je l'espère, dans environ 1 semaine.

LE PRÉSIDENT :

2285 Très bien. Je vous remercie. Je vais faire aussi une petite précision. Bien entendu, la commission vérifie les rectificatifs pour s'assurer que ce sont bien des rectificatifs et auquel le cas échéant à ce moment-là la commission va mettre en ligne ces rectificatifs ainsi que les distribuer dans les centres de consultation. Alors, les gens pourront en prendre connaissance.

2290 Alors, c'est pour vous dire que tout se fait en transparence et on s'assure que les gens ont accès à l'information et peuvent consulter, surtout lorsque, si quelqu'un, par exemple, c'est normal, a fait un mémoire et s'aperçoit que le promoteur a fait des rectificatifs sur son mémoire, donc c'est normal que les gens soient intéressés à la savoir.

2295 Alors, aussitôt que nous aurons ces rectificatifs-là, nous les mettrons en ligne si nous les jugeons conformes, bien entendu.

2300 Alors, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi. Nous allons reprendre nos travaux ce soir à compter de 19 h au même endroit, ici, et il y aura également une diffusion audio vidéo sur même mode que cet après-midi ainsi que la diffusion audio sur Internet.

Alors bon repas.

AJOURNEMENT

2305

* * * * *

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2310

ET J'AI SIGNÉ :

2315

YOLANDE TEASDALE, s.o.

2320